

PARLEMENT EUROPEEN

**DIRECTION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

CAHIERS MENSUELS DE DOCUMENTATION EUROPEENNE

S O M M A I R E

P r e m i è r e P a r t i e

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Page

I. PROBLEMES GENERAUX

1 - La conférence de presse du Général de Gaulle et les problèmes européens, Déclarations du Conseil des ministres et du ministre de l'agriculture	1
2 - Réactions allemandes à la conférence de presse du Général de Gaulle du 9 septembre 1965	4
3 - Réactions de M. Luns à la conférence de presse du président de Gaulle	8
4 - Quelques échos italiens après la douzième conférence de presse de de Gaulle	9
5 - Congrès européen des socialistes à Nuremberg	11
6 - Les questions européennes dans la campagne électorale allemande .	13
7 - Séminaire d'études européennes à Rimini	18
8 - Nenni et l'Europe	19
9 - M. Colombo, ministre italien du trésor, et les perspectives d'intégration économique et politique de l'Europe	20
10 - Position de la Fédération des industries belges	21
11 - L'industrie française et le blocage du Marché commun.....	23
12 - Position de l'Union des industries de la Communauté européenne (UNICE)	25
13 - Position de la C. I. S. L.	26
14 - L'Organisation européenne de la C. I. S. C. devant la crise du Marché commun	27
15 - Position du C. O. P. A.	28
16 - Position commune des organisations professionnelles européennes.	29

II. POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

1 - La conférence des syndicats des travailleurs agricoles de la C. E. E.	31
2 - Le point de vue de l'E. N. I. sur le marché communautaire des sources d'énergie	33
3 - Le Vème Plan français et le Marché commun agricole	34
4 - La politique commerciale de la France à l'égard de la C. E. E. et des pays tiers	34

	<u>b.</u> <u>Page</u>
5 - Les organisations professionnelles agricoles françaises et la politique agricole commune	36

D e u x i è m e P a r t i e

LES PARLEMENTS

I. LE PARLEMENT EUROPEEN

a) <u>Séance du 24 septembre 1965 à Strasbourg</u>	
1 - Election du Président du Parlement européen	39
2 - Election d'un vice-président du Parlement européen	40
3 - Adoption d'une résolution sur la situation politique actuelle de la Communauté européenne	40
b) <u>Douzième réunion jointe des membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen</u>	40
c) <u>Activité des commissions du Parlement européen au mois de septembre</u>	46

II. LE CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE DU BENELUX

Unification du droit dans le cadre d'institutions internationales autres que le Benelux	49
---	----

III. LES PARLEMENTS NATIONAUX

Pays-Bas

1 - L'Europe et le discours du trône de la Reine des Pays-Bas	51
2 - L'Europe dans le budget néerlandais	51

I - PROBLEMES GENERAUX

1 - La Conférence de presse du Général de Gaulle et les problèmes européens Déclarations du Conseil des ministres et du ministre de l'agriculture

Le 9 septembre, le Général de Gaulle a déclaré, au sujet des questions européennes, que la crise qui a éclaté le 30 juin à Bruxelles était tôt ou tard inévitable. Les trois traités créant la C.E.C.A., l'Euratom et le Marché commun avaient été conclus avant le redressement français de 1958. Aussi tenaient-ils compte surtout de ce que demandaient les autres. Le Général de Gaulle donne alors des exemples en se rapportant aux trois traités et parle ensuite des institutions. Ces trois traités instituaient chacun une "figuration d'exécutif" et une "figuration de législatif". "Cette hypothèse d'une technocratie, en majeure partie étrangère, destinée à empiéter sur la démocratie française dans le règlement de problèmes qui commandent l'existence même de notre pays, ne pouvait évidemment faire notre affaire dès lors que nous avons conclu de prendre notre destin entre nos mains".

Le Président de la République française rappelle alors que, depuis la guerre mondiale, il s'est toujours déclaré partisan de l'idée de grouper les Etats de l'Europe occidentale au point de vue économique et politique. "Pour ce qui est de l'économie, poursuit le chef de l'Etat, nous tenons en effet pour vrai que l'ajustement organisé des activités respectives des pays situés de part et d'autre du Rhin et des Alpes répond au fait qu'ils sont étroitement des voisins, qu'au point de vue de la production ils se trouvent à la fois analogues et complémentaires, et qu'il est conforme aux conditions de notre époque de constituer des ensembles plus vastes que chacun des Etats européens. En outre, la France, qui est en plein essor et dont la monnaie est devenue l'une des plus fortes du monde, a toutes les raisons de renoncer à son ancien protectionnisme et de s'ouvrir progressivement à la concurrence. C'est pourquoi, depuis sept ans, nous avons très activement aidé à bâtir la communauté économique, créée théoriquement en 1957, mais qui, jusqu'en 1959, n'existait que sur le papier parce que le déficit chronique de la balance française des paiements empêchait l'organisation de prendre le départ autrement que dans des discours. Mais, ce que nous avons voulu hier, et ce que nous voulons aujourd'hui, c'est une communauté qui soit équitable et raisonnable.

Equitable : cela veut dire que les produits agricoles, compte tenu des conditions qui leur sont propres, doivent entrer dans le Marché commun en même temps que les produits industriels. Raisonnable : cela signifie que rien de ce qui est important, à présent dans l'organisation, plus tard dans le fonctionnement du Marché commun des Six, ne doit être décidé et a fortiori appliqué, que par les pouvoirs publics responsables dans les six Etats, c'est-à-dire les gouvernements contrôlés par les parlements.

Or on sait, Dieu sait si on le sait ! qu'il y a une conception différente au sujet d'une fédération européenne dans laquelle, suivant les rêves de ceux qui l'ont conçue, les pays perdraient leur personnalité nationale, et où d'ailleurs, faute d'un fédérateur tel qu'à l'Ouest tentèrent de l'être - chacun à sa façon - César et ses successeurs, Charlemagne, Othon, Charles Quint, Napoléon, Hitler, et tel qu'à l'Est s'y essaya Staline, serait régie par quelque aréopage technocratique, apatride et irresponsable. On sait aussi que la France oppose à ce projet contraire à toute réalité le plan d'une coopération organisée des Etats évoluant, sans doute, vers une confédération. Seul ce plan lui paraît conforme à ce que sont effectivement les nations de notre

continent. Seul il pourrait permettre un jour l'adhésion de pays tels que l'Angleterre ou l'Espagne qui, comme le nôtre, ne sauraient accepter de perdre leur souveraineté. Seul, il rendrait concevable dans l'avenir l'entente de l'Europe tout entière".

Le Général de Gaulle parle ensuite des négociations sur la politique agricole commune et de l'échéance du 30 juin et évoque l'examen par l'"Assemblée européenne" du budget propre de la Communauté tel que le prévoyait la Commission dans ses premières propositions. "Mais l'intervention de celle-ci (l'Assemblée), qui est essentiellement consultative et dont les membres n'ont jamais, nulle part, été élus pour cela, ne ferait qu'aggraver le caractère d'usurpation de ce qui était réclamé. Quoi qu'il en soit, la conjonction, préméditée ou non des exigences supranationales de la commission de Bruxelles, de l'appui que plusieurs délégations s'affirmaient prêtes à leur accorder, enfin du fait que certains de nos partenaires revenaient au dernier moment sur ce qu'ils avaient entièrement accepté, nous imposait de mettre un terme à ces négociations.

Je dois ajouter qu'à la lumière de l'événement, nous avons plus clairement mesuré dans quelle situation notre pays risquerait de se trouver demain si telles et telles dispositions initialement prévues par le traité de Rome étaient réellement appliquées. C'est ainsi qu'en vertu du texte les décisions du Conseil des ministres des Six seraient, dès le 1er janvier prochain, prises à la majorité, autrement dit que la France serait exposée à se voir forcer la main dans n'importe quelle matière économique, par conséquent sociale et souvent même politique, et qu'en particulier ce qui aurait paru acquis dans le domaine agricole pourrait être, malgré elle, remis en cause à tout instant. En outre, à partir de la même date, les propositions que ferait la commission de Bruxelles devraient être adoptées ou non, telles quelles, par le Conseil des ministres, sans que les Etats puissent y changer rien, à moins que, par extraordinaire, les six Etats fussent unanimes à formuler un amendement. Or, on sait que les membres de la commission, naguère nommés par accord entre les gouvernements, ne sont désormais aucunement responsables devant eux, et que, même au terme de leur mandat, il faudrait pour les remplacer l'unanimité des Six, ce qui, en fait, les rend inamovibles. On voit à quoi pourrait nous conduire une telle subordination si nous nous laissions entraîner à renier, à la fois, la libre disposition de nous-mêmes et notre Constitution, laquelle fixe que "la souveraineté française appartient au peuple français, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum", sans qu'il y soit prévu aucune espèce d'exception.

Les choses en sont là. Sans doute est-il concevable et désirable que la grande entreprise de la Communauté puisse être remise un jour en chantier. Mais cela n'aura lieu, éventuellement, qu'après un délai dont on ne peut prévoir la durée. Qui sait, en effet, si, quand, comment, la politique de chacun de nos cinq partenaires, compte tenu d'ailleurs de certaines conjonctures électorales ou parlementaires, s'adaptera finalement aux nécessités qui viennent d'être une fois de plus démontrées ?

Quoi qu'il en soit, la France, pour sa part, est prête à participer à tous échanges de vues qui lui seraient proposés, sur ce sujet, par les autres gouvernements. Le cas échéant, elle envisage de renouer la négociation de Bruxelles, dès lors que l'entrée de l'agriculture dans le Marché commun serait véritablement adoptée, et qu'on voudrait en finir avec les prétentions que des mythes abusifs et chimériques opposent au bon sens et à la réalité".

Parlant du rôle de la France dans le monde, le Président de la République estime qu'"il s'agit avant tout de nous tenir en dehors de toute inféodation. Certes, dans des domaines multiples, nous avons les meilleures raisons de nous associer avec d'autres. Mais à condition de garder la disposition de nous-mêmes. C'est ainsi qu'aussi longtemps que la solidarité des peuples occidentaux nous paraîtra nécessaire à la défense éventuelle de l'Europe, notre pays restera l'allié de ses alliés, mais

qu'à l'expiration des engagements pris jadis, c'est-à-dire au plus tard en 1969, cessera, pour ce qui nous concerne, la subordination qualifiée d'"intégration", qui est prévue par l'O. T. A. N. et qui remet notre destin à l'autorité étrangère. C'est ainsi que, tout en travaillant à unir aux points de vue économique, politique, culturel et stratégique, les Etats situés de part et d'autre du Rhin et des Alpes, nous faisons en sorte que cette organisation ne nous prive pas de notre libre arbitre. C'est ainsi que, tenant pour bon qu'un système international aménage les rapports monétaires, nous ne reconnaissons à la monnaie d'aucun Etat en particulier aucune valeur automatique et privilégiée par rapport à l'or, qui est, qui demeure, qui doit demeurer, en l'occurrence, le seul étalon réel. C'est ainsi qu'ayant été, avec quatre autres puissances, fondateurs de l'O. N. U. et désirant que celle-ci demeure le lieu de rencontre des délégations de tous les peuples et le forum ouvert à leurs débats, nous n'acceptons pas d'être liés, fût-ce dans l'ordre financier, par des interventions armées contradictoires avec la charte et auxquelles nous n'avons pas donné notre approbation. D'ailleurs, c'est en étant ainsi que nous croyons le mieux servir en définitive l'alliance des peuples libres, la Communauté européenne, les institutions monétaires et l'Organisation des Nations Unies".

(Le Monde, 11 septembre 1965)

.
.

Au Conseil des ministres du 15 septembre, le Général de Gaulle a souligné "les efforts que la France avait faits notamment depuis quatre ans, pour assurer l'inclusion de l'agriculture dans le Marché commun, alors que cette inclusion était prévue dans le traité de Rome comme intention, mais qu'elle serait restée à l'état de voeu pieux si le gouvernement depuis quatre ans notamment, n'avait pas appliqué toute son énergie pour faire en sorte que ce voeu pieux se transforme en réalité.

Nous avons voulu de toutes nos forces, a poursuivi le Général de Gaulle, que l'agriculture entre dans le Marché commun et si nous nous sommes battus depuis des années à cette fin, nous continuons et nous continuerons à le faire et à le faire d'une manière telle que cette inclusion soit irréversible, non seulement parce que l'inclusion de l'agriculture dans le Marché commun doit apporter à notre agriculture une aide importante pour ses débouchés, mais parce que nous sommes convaincus que le Marché commun ne peut pas tenir si l'agriculture n'y est pas incluse et si l'équilibre des économies des pays membres n'est pas ainsi assuré.

Le Gouvernement, a conclu le Général de Gaulle, ne désespère pas d'arriver à atteindre cet objectif et il fera en sorte que cet objectif soit atteint d'une manière telle qu'il ne puisse pas être remis en cause.

(Bulletin d'informations du ministère de l'agriculture, n° 244)

.
.

Au cours d'une interview à la télévision suisse, M. E. Pisani, ministre français de l'agriculture, a affirmé que la récente conférence de presse du Général de Gaulle ne constituait pas "l'oraison funèbre du Marché commun". "Je crois, a ajouté le ministre, qu'il faut poser le problème sur les deux plans sur lesquels le Général de Gaulle l'a posé. Il y a d'abord le plan agricole. Il y a ensuite le plan plus général.

Problèmes généraux

Dans le domaine agricole, le Général a confirmé que le 30 juin dernier, des incertitudes graves demeuraient, qui nous interdisaient d'aller plus avant sans que les "malentendus", je mets ce mot entre guillemets, soient levés. Comment voulez-vous que, à la date à laquelle nous acceptions d'accroître le prix de nos céréales - alors que nous sommes excédentaires - nous nous engagions dans un mécanisme dont les rouages peuvent jouer différemment tous les ans, puisque les décisions n'auraient été prises que pour un an".

Quant au second aspect des déclarations du général de Gaulle, le ministre a dit : "Est-ce qu'un pays peut accepter que son propre destin soit engagé contre son gré par la majorité de ses partenaires ? Ma réponse est catégoriquement non, et je dis qu'il n'y a pas un seul pays de la Communauté qui l'accepterait. Mais le chef de l'Etat n'a pas demandé la révision du traité. Il a demandé que l'on se mette d'accord pour que dans l'application du traité ce respect de la volonté fondamentale d'un Etat sur ces problèmes fondamentaux soit totalement assuré.

Selon M. Pisani, la règle de la majorité utilisée pour des questions mineures "peut être comme un élément qui incitera à la recherche de l'accord : elle ne peut pas être un système de décision lorsque des problèmes fondamentaux sont posés".

M. Pisani a aussi déclaré, parlant des agriculteurs français : "Il faut qu'ils se convainquent d'une chose; c'est que derrière la politique agricole commune, il y a la vie nationale tout entière qui est engagée, et que ce n'est pas en tant que paysans seulement qu'ils doivent juger la chose, mais aussi en tant que citoyens".

(Le Monde, 22 septembre 1965)

2 - Réactions allemandes à la conférence de presse du général de Gaulle du 9 septembre 1965

Les déclarations du général de Gaulle sur la Communauté économique européenne et sur l'O. T. A. N. , si elles n'ont étonné personne, ont néanmoins suscité un certain scepticisme et une certaine inquiétude.

Le gouvernement fédéral et l'opposition ne se sont pas montrés surpris par les déclarations du président français. Dans les avis qu'ils ont formulé chacun de son côté, ils ont confirmé leur attachement aux traités de la C. E. E. et au pacte de l'O. T. A. N. Tout au plus les hommes politiques et les diplomates se sont-ils demandé ce que le général se proposait de substituer à une O. T. A. N. intégrée. Ils ont du reste souligné comme un aspect positif, qu'en dépit du nombre de mots plutôt durs, de Gaulle n'a pas entièrement fermé la porte à la C. E. E.

Bien que rédigée sous une forme nuancée, la déclaration du gouvernement fédéral n'a pu dissimuler l'opposition entre les conceptions de Bonn et de Paris. Dans la déclaration lue par le Secrétaire d'Etat, Karl Gunther von Hase, il est notamment dit que :

1. Au cours de sa conférence de presse, le président de Gaulle a abordé un certain nombre de points importants de la politique intérieure et extérieure française. Son exposé a apporté de nouvelles précisions sur certains aspects de l'attitude de la France.
2. Le gouvernement fédéral soumettra ces déclarations à un examen approfondi.
3. Quant aux questions soulevées au sujet des Communautés européennes, le gouvernement fédéral rappelle qu'il entend rester sur le terrain des traités européens. Il se félicite de ce que le président de Gaulle ait également attiré l'attention sur la

possibilité d'une reprise des négociations de Bruxelles. Le gouvernement fédéral saisira toute occasion qui permettrait de contribuer à une solution constructive des problèmes actuels des Communautés.

4. En ce qui concerne l'O. T. A. N., il faut attendre les propositions concrètes de la France. De son côté, le gouvernement fédéral tient lui aussi à exprimer certains desiderata; ils ont trait notamment au renforcement de cette organisation, à son activation politique et à la défense nucléaire commune. La situation militaire particulièrement exposée de l'Allemagne exige que les Etats-Unis soient présents en Europe en tant que force de dissuasion et afin de garantir une protection immédiate et efficace. Or, cela n'est pas concevable sans l'établissement de structures communes dès le temps de paix.

5. Le gouvernement fédéral constate avec satisfaction que le président de Gaulle a insisté sur la nécessité d'une collaboration politique en Europe occidentale. La réconciliation franco-allemande est le préalable autant que le fondement de cette collaboration. Le gouvernement fédéral s'associe avec satisfaction aux paroles prononcées par de Gaulle au sujet de la coopération franco-allemande qui s'est instituée dans différents domaines.

6. Se basant sur le traité de coopération franco-allemande, le gouvernement fédéral continuera de son côté à oeuvrer pour une Europe unie".

Le secrétaire d'Etat von Hase a affirmé d'autre part que le gouvernement fédéral était prêt à discuter de l'ensemble des questions ainsi que du problème des décisions majoritaires soulevés par de Gaulle. Cependant, il ne faut pas attendre du gouvernement fédéral qu'il prenne des initiatives pour que le problème de la réforme de l'O. T. A. N. soit abordé. "C'est maintenant à la France qu'il incombe de soumettre ses conceptions à ses partenaires atlantiques", a déclaré le secrétaire d'Etat.

Dans les milieux gouvernementaux allemands, on s'est montré déçu par le contenu de la conférence de presse et notamment par le fait que le président de la République française a subordonné la solution de la crise du Marché commun à l'adoption de la politique agricole française, sans pour autant faire la moindre allusion à une contrepartie dans le secteur industriel. A Bonn, on interprète comme une demande de révision du traité de Rome les déclarations du général suivant lesquelles la France ne peut accepter que le Conseil de ministres de la C. E. E. puisse prendre, après le 1er janvier 1966, des décisions sur la base de la simple majorité. C'est également avec un certain scepticisme qu'on a relu à Bonn la partie de discours de de Gaulle consacrée à la réforme de l'O. T. A. N. Le gouvernement de Bonn est favorable à une révision de l'O. T. A. N. après 1969, notamment en ce qui concerne le partage des responsabilités en matière nucléaire, une meilleure collaboration politique ainsi que le renforcement de l'organisation militaire. Toutefois, il n'envisage nullement la dissolution de la structure intégrée qui caractérise le commandement tel qu'il est conçu dans le pacte de l'Atlantique Nord. Le désir du président de mettre fin à l'intégration militaire s'oppose, de l'avis des Allemands, à toute idée de défense commune à l'aide d'armements de plus en plus modernes. Le retour à une alliance de type classique entre nations n'entretenant pas d'autres relations plus concrètes ne satisferait pas entièrement, c'est du moins ce qu'on pense à Bonn, le besoin de sécurité de la République fédérale. Les risques inhérents à l'abolition de l'intégration militaire apparaissent surtout dans le domaine de la politique extérieure. Les milieux gouvernementaux estiment en effet qu'on parviendra plus facilement à dissiper la méfiance des peuples de l'Europe orientale à l'égard des Allemands dans un système militaire intégré que dans un système qui n'aurait aucune attache avec les démocraties de l'Europe occidentale.

M. Fritz Erler, président du groupe S. P. D. du Bundestag, ne voit dans les

déclarations de de Gaulle qu'une tentative d'intimidation et de pression pour faire aboutir les revendications de la France au sein de la C. E. E. et de l'O. T. A. N. Il doute toutefois que ce pays puisse mettre ses menaces à exécution du fait qu'il lui faut poursuivre ses échanges commerciaux avec ses voisins et que la dislocation de la Communauté économique européenne ne laisserait que des perdants. Sans la continuation de la Communauté, le financement agricole n'a pas de sens. "La fidélité aux traités est un élément intrinsèque de la politique extérieure. On ne peut espérer imposer ses vues politiques en menaçant de modifier les traités"... "Sans fidélité au traité, pas de deniers" a finalement encore affirmé l'orateur en faisant allusion aux prétentions françaises en matière de financement de la politique agricole.

Quant aux rapports de la France avec l'O. T. A. N., le représentant de la S. P. D. a déclaré "que nous devons garder notre sang-froid pour ne pas risquer de démolir ce qui est vital pour tous les partenaires. Nous devrions cependant être prêts à engager la discussion". Il a par ailleurs plaidé en faveur de l'amélioration de la structure du commandement de l'O. T. A. N. ainsi que de l'élargissement de l'influence européenne dans l'Alliance militaire atlantique. "Toutefois, celui qui exerce le commandement doit aussi fournir des effectifs, L'influence d'un pays n'est pas uniquement fonction de ses revendications mais aussi de sa contribution". Le chef du groupe S. P. D. a ensuite attiré l'attention sur le fait que le général de Gaulle établissait une distinction entre le pacte atlantique auquel la France continue de vouloir appartenir et le traité de l'O. T. A. N. Or, selon M. Erler, ces deux choses sont identiques. C'est pourquoi il ne pense pas que le général envisage sérieusement de se retirer de l'O. T. A. N. "Un Etat qui se désolidarise du traité de l'O. T. A. N. quitte automatiquement l'Alliance. J'aimerais bien voir un gouvernement se retirer réellement de l'O. T. A. N.". Si de Gaulle estime que l'élément européen doit être renforcé au sein de l'O. T. A. N., il importe tout d'abord d'organiser l'Europe elle-même. Puisque sur ce point il ne veut rien entendre, il est clair que sa conception repose sur une contradiction intérieure fondamentale. Il est certain cependant que de Gaulle a le sens des réalités et qu'il ne veut pas isoler son peuple; par conséquent, il faut interpréter ses menaces contre la C. E. E. et l'O. T. A. N. comme une tentative d'amener les deux organisations à tenir davantage compte des vues françaises et de renforcer la position que la France occupe en leur sein.

M. Willy Brandt, président de la S. P. D., a regretté que de Gaulle ait rejeté le principe des décisions communautaires prises à la majorité. Toutefois, il a souligné expressément, en son nom et au nom de son parti, qu'il s'opposait à une "coalition à cinq" sans la France. La France est à l'ouest le plus important voisin de l'Allemagne "contre lequel on ait à batailler". Brandt a reconnu qu'on pouvait retarder l'intégration politique, cet ajournement permettant peut-être même d'élargir la coopération économique avec l'A. E. L. E. Il a en outre attiré l'attention sur le fait qu'il serait possible d'engager des négociations avec la France afin de proroger éventuellement la durée de la période transitoire fixée dans les traités de la Communauté.

Le sénateur berlinois pour les questions économiques, M. Schiller, estime quant à lui "qu'on peut aussi résoudre la crise grave que la France a provoquée dans la C. E. E. en essayant de la contourner". Il a fait remarquer que de Gaulle ne s'était pas élevé contre le principe des marchés élargis, que ses revendications ne portaient pas atteinte à la structure intérieure de la C. E. E. et que le "statu quo" était maintenu dans le cadre de solutions plus larges. Même si le général s'efforce de stopper le processus d'intégration, cela ne veut pas dire que l'on ne puisse pas faire une exception pour le domaine agricole, chercher à jeter un pont entre l'A. E. L. E. et la C. E. E. et continuer à éliminer les discriminations douanières.

Contrairement au président du groupe social-démocrate Erler, les libéraux-démocrates ont déclaré que "les amis et alliés de la France allaient au-devant de dé-

sillusions s'ils croyaient pouvoir encore faire changer de Gaulle d'avis ou ne pas devoir prendre ses déclarations trop au sérieux". Le chemin passant par l'intégration économique s'est révélé une impasse et l'O. T. A. N. se trouve constamment en situation de crise. "Au lieu de rechercher chacun de son côté le moyen de rétablir l'ancienne situation dans les deux Communautés, les Etats de l'Europe occidentale et les membres de l'O. T. A. N. devraient plutôt se demander comment la coopération européenne et atlantique pourrait être judicieusement adaptée aux conditions et aux nécessités prévalant dans la deuxième moitié des années soixante". Aussi, les libéraux conseillent-ils d'adopter des méthodes de collaboration absolument non conventionnelles afin d'éviter une paralysie de la politique atlantique. Ils ont toutefois omis de préciser en quoi ces "méthodes non conventionnelles" devaient consister.

Le président de la C. S. U., Franz Jozef Strauss, était le seul homme politique allemand à souscrire aux conceptions du président de la République française en matière de politique européenne. Dans une interview accordée au "Rundschau am Sonntag" de Cologne, il a affirmé qu'on devait tenter de rencontrer la France à mi-chemin et adopter la thèse d'une "Europe européenne"; mais il faut alors qu'en contrepartie "de Gaulle reconnaisse qu'à long terme le développement fédéral de l'Europe est nécessaire et inéluctable". Une "Europe des Etats" qui, selon de Gaulle, pourrait prendre la forme d'une confédération, ne peut être qu'une étape sur la voie qui mène à "l'Europe des peuples". Strauss estime qu'au fil de l'évolution, la réunification de l'Allemagne pourrait, elle aussi, se réaliser. D'autre part, les événements au Vietnam et à Genève donnent raison à de Gaulle là où celui-ci demande que l'Europe mène sa propre politique.

Pour ce qui est des pouvoirs supranationaux, dans le secteur financier par exemple, et le contrôle parlementaire, il faut, selon le président de la C. S. U., attendre que les grandes lignes politiques aient été clairement tracées. Il comprend dans une certaine mesure que la France n'entend pas se laisser mettre en minorité au sein du Conseil de Ministres de la C. E. E. tant que les six Etats ne se seront pas mis d'accord sur l'attitude commune à adopter en ce qui concerne "l'Europe européenne". Les pays de la C. E. E. ne pourraient toutefois reconnaître à la France que le rôle d'un "primus inter pares". En effet, "Paris ne peut pas revendiquer pour lui seul des compétences et des droits qui n'appartiennent qu'à la Communauté européenne dans son ensemble".

Dans un article paru dans le "Augsburger Allgemeinen", Strauss s'est prononcé en faveur d'une réorganisation de l'O. T. A. N. Le président de la C. S. U. songe à ce propos à une alliance entre l'Amérique du Nord et une Communauté européenne de défense dotée d'un potentiel atomique. Il faut en outre s'efforcer de réaliser une confédération des Etats de la C. E. E., l'adhésion de l'Angleterre ainsi que la participation ultérieure d'autres pays européens "afin d'organiser sur les plans économique et psychologique une protection particulièrement efficace contre les communistes". D'autre part, "l'union politique européenne devrait faire sienna la revendication de l'Allemagne concernant sa réunification et, pour faciliter sa réalisation pratique, inscrire parmi ses objectifs la fin de la division en Europe". Cette "européanisation de la question allemande" renforcerait la position de l'Ouest au sein des quatre puissances responsables de l'Allemagne et affirmerait le droit de la République fédérale à la représentation unique.

Au cours d'une conférence de presse tenue le 13 septembre à Bruxelles, M. Strauss a dit qu'il ne fallait minimiser ni dramatiser la portée des déclarations du général de Gaulle. Ce dernier ne tournera sûrement pas le dos à la C. E. E. car la France tirera elle aussi amplement profit du marché commun, notamment dans le secteur agricole. M. Strauss a donné clairement à entendre qu'il devinait derrière la crise actuelle, non pas un désaccord sur le financement agricole ou les pouvoirs du

Parlement européen, mais une démarche politique touchant le rôle que l'Europe doit jouer dans l'O. T. A. N., à l'égard de l'Amérique et du bloc oriental ainsi que dans le contexte de la politique internationale. Malgré tout le respect dû au président de la République française, il ne peut être question d'aboutir à une "Europe des Etats" dirigée par la France. Il importe au contraire de construire une Europe fédérée avec un pouvoir central doté des compétences nécessaires. Le processus d'unification européenne n'est sans doute pas concevable sans une période de transition. En tout cas, pour M. Strauss, "l'Europe des patries" n'est qu'une étape intermédiaire limitée dans le temps. Toute modification des traités de Rome exige l'accord des autres partenaires européens; toutefois, l'Allemagne entend rester fidèle au traité de 1957.

Le député de la C. S. U. au Bundestag, Freiherr von und zu Guttenberg, s'est lui aussi élevé contre une interprétation purement négative de la conférence de presse du président de Gaulle. Au cours d'une réunion électorale dans le Staffelstein, en Franconie du Nord, il a déclaré que les hommes politiques allemands devaient traiter avec le président français d'ami à ami. L'orateur n'approuvait pas la politique française dans sa forme actuelle, mais il s'est résolument refusé à rejeter toute la faute sur la France.

(Le Monde, 11 septembre 1965; 12/13 septembre 1965, 14 septembre 1965, 17 septembre 1965;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 11 septembre 1965, 13 septembre 1965, 16 septembre 1965;
Die Welt, 11 septembre 1965, 13 septembre 1965, 18 septembre 1965;
Combat, 13 septembre 1965)

3 - Réactions de M. Luns à la conférence de presse du président de Gaulle

Le 10 septembre, au cours d'une interview télévisée, le ministre néerlandais des Affaires étrangères a eu les réactions suivantes devant les déclarations faites par le président de Gaulle à sa conférence de presse du 9 septembre.

"Le gouvernement néerlandais qualifie de décevants les propos tenus hier par le général de Gaulle, et cela pour les raisons suivantes. En premier lieu, la déclaration du général ne contient aucun élément constructif pour la poursuite de la coopération européenne et atlantique, souhaitée et recherchée par tous les autres partenaires.

En second lieu, le général de Gaulle devrait tout de même savoir, grâce à sa longue expérience, combien il est difficile, voire impossible à notre époque de fonder une défense efficace sur des bases exclusivement nationales sans la préparer minutieusement entre alliés. Le rejet de cette forme de coopération est évidemment très grave.

Un mot maintenant sur la question allemande. On n'aura pas manqué de remarquer que le général n'a soufflé mot du rôle que l'Amérique peut et doit jouer dans la solution de ce problème auquel il confère ainsi un caractère purement intereuropéen.

J'en arrive maintenant au passage concernant les Communautés européennes et la coopération européenne sur les plans économique et politique. Le général a réaffirmé avec force sa conception bien connue d'une coopération purement intergouvernementale entre les Six, conception qui va à l'encontre des principes de la Communauté.

A mon avis, les déclarations du président français portent atteinte à l'essence même des traités européens, tout d'abord en rejetant la règle de la majorité énon-

cée dans le traité et qui devrait normalement être appliquée au 1er janvier 1966 et ensuite en refusant de reconnaître aux Exécutifs indépendants le rôle qui leur est également dévolu par le traité.

Je ne parviens pas à me soustraire à l'impression qu'en fait, le général de Gaulle ne se sent plus lié par les traités européens, du moins en ce qui concerne ces deux aspects fort importants.

J'ajouterai, en conclusion, que le président français aimerait donner l'impression que les traités tiennent insuffisamment compte des intérêts français. Je ferai remarquer à ce propos - et je pense être assez bien placé pour cela, ayant quand même joué un certain rôle dans leur élaboration - que les traités européens et leur mise en oeuvre ont fait l'objet de négociations normales et objectives au cours desquelles les desiderata de la France ont été, de l'avis général, largement satisfaits, et que la France n'a certainement pas été mise dans une position moins favorable que ses cinq partenaires.

Je pourrais en citer un certain nombre d'exemples, d'ailleurs bien connus. Mais il me suffira de mentionner l'association des pays africains, les clauses échappatoires en faveur de la France, et la politique agricole commune. Ce ne sont là que des exemples; pour le moment, je préférerais ne pas m'étendre sur ce point."

Interrogé sur la question de savoir s'il continuait à considérer l'avenir de l'Europe unie avec cet "optimisme modéré" dont il avait toujours fait preuve, M.Luns a répondu : "Cet optimisme s'est singulièrement atténué. La crise qui se profilait à la mi-juin et qui s'est accentuée à la fin du mois de juillet est évidemment devenue beaucoup plus aigüe à la suite des événements d'hier. Je ne puis plus éprouver le même optimisme que celui que je croyais encore pouvoir manifester voici deux mois. Dans ce sens, vous avez donc raison.

Je puis encore vous dire que non seulement les différents Etats membres de la C. E. E. mais, à la suite des déclarations concernant l'O. T. A. N., d'autres pays aussi s'interrogent actuellement sur la ligne de conduite à suivre désormais".

(Nieuwe Rottérdamse Courant du 11 septembre 1965)

4 - Quelques échos italiens après la douzième conférence de presse de de Gaulle

La douzième conférence de presse du général de Gaulle a provoqué et continue à provoquer dans le monde politique et économique italien de nombreux commentaires et prises de position sur le développement futur de la Communauté.

Dans une note officielle diffusée quelques heures après le discours du général, le gouvernement italien lui-même a réaffirmé la position italienne quant à la structure actuelle de la Communauté, dans les termes mêmes dans lesquels le ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, l'avait présentée la veille devant la commission des affaires étrangères du Sénat :

- 1) Réaffirmation que l'Italie est prête, comme elle l'a déjà déclaré les 28 et 30 juin à Bruxelles, à rechercher le plus rapidement possible des formules équitables pour le nouveau règlement agricole, qui devra en tout cas dater du 1er juillet 1965;
- 2) Réaffirmation que l'Italie est disposée - même si elle est déçue qu'aucune suite n'ait été donnée à sa proposition de rencontre à Venise au mois de mars dernier ni aux déclarations de bonne volonté qu'elle a faites ensuite en cette matière - à contribuer, au cours de rencontres politiques européennes, à l'examen des difficultés d'ordre politique auxquelles on se heurte pour faire progresser régulièrement la

Communauté européenne vers le marché commun agricole et industriel et vers tous les développements, y compris ceux du domaine politique, qui étaient envisagés par les signataires du traité de Rome. Naturellement, précise le communiqué officieux du gouvernement italien, la recherche d'un remède à la crise de la C.E.E. et l'élimination des obstacles de nature politique qui empêchent une reprise vigoureuse de la vie de la Communauté présupposent une bonne volonté manifeste de la part des signataires des traités de Rome, ce qui ne signifie nullement que la majorité d'entre eux doive renoncer à porter aucun jugement ou à émettre aucune appréciation propres, et accepter comme indiscutables les jugements et les appréciations de certains pays.

"Il Popolo", quotidien de la démocratie chrétienne, a qualifié les affirmations du général de Gaulle de "déconcertantes"; à leur sujet, on peut se demander en effet si le général n'a pas momentanément perdu de vue la réalité historique dans laquelle vit le monde; s'il n'a pas délibérément ignoré quelles pourraient être, même pour la France, les conséquences d'une décision qui semble être dans ses intentions. Une fois de plus, précise le journal, l'exposé de de Gaulle a fait ressortir clairement la conception très particulière qu'il a du marché commun. Sa conférence fait apparaître à l'évidence une sorte de communauté européenne basée sur deux principes fondamentaux, l'un étant qu'elle soit au service de l'agriculture française et l'autre qu'elle ne diminue d'aucune façon la souveraineté constitutionnelle de la France.

Dans un éditorial sur la conférence de presse du Président français, l'hebdomadaire "Il Centro", dirigé par M. Scelba, membre démocrate-chrétien du Parlement européen, souligne, après une série de critiques des arguments adoptés par de Gaulle, que "l'Europe unie ne doit pas se construire sans la France ou, ce qui serait pire, contre elle. Quiconque pense la remplacer par la Grande-Bretagne est un mauvais serviteur de l'Europe, car personne ne peut ignorer que la Grande-Bretagne n'est pas disposée à prendre la place de la France, et surtout que les idées des partis anglais en matière de supranationalité coïncident avec celles de de Gaulle".

L'éditorial conclut en affirmant que la confédération politique suggérée par de Gaulle "peut fort bien coexister avec une communauté économique de caractère supranational. Si la confédération, en évitant l'isolement de la France, ne devait servir qu'à préserver ce qui a déjà été construit dans le domaine économique, sans préjuger l'avenir, elle serait déjà, dans les conditions actuelles, une conquête pour la cause de l'Europe unie".

Pour l'"Avanti", quotidien du parti socialiste italien, la conférence de presse du général constitue la plus "excessive exaltation du nationalisme", préoccupante tant en elle-même que pour les répercussions qu'elle pourrait avoir en Europe et dans le monde. Avec la suffisance irritante qui lui est propre, écrit le journal, le général a flétri comme des mythes abusifs ceux de l'union européenne, du Parlement européen élu au suffrage universel par les six peuples de la Communauté et d'une autorité supranationale responsable devant ce Parlement.

Intervenant au cours des travaux du Bureau de la C.O.P.A. qui ont eu lieu à Venise, M. Gaetani, président de la "Confagricoltura", a exposé le point de vue des agriculteurs italiens. Il a déclaré que les questions techniques relatives à la politique agricole communautaire devaient être résolues dans le cadre des règles fixées par le traité de Rome. Si l'on devait changer de voie, a précisé M. Gaetani, il faudrait revenir de fond en comble toute la politique suivie depuis 1958 jusqu'ici pour atteindre "un objectif dont certains contestent aujourd'hui le bien-fondé, en revendiquant tout le profit pour soi et toutes les charges pour les autres".

(Il Popolo, 11 et 14 septembre 1965; Avanti, 11 septembre 1965; Il Centro, 19 septembre 1965)

5 - Congrès européen des socialistes à Nuremberg

Lors de la réunion d'automne qu'il a tenue à Nuremberg du 1er au 3 septembre 1965, le groupe socialiste du Parlement européen a notamment discuté de la situation de la Communauté économique européenne après l'échec des négociations agricoles du 30 juin 1965, du problème de la fusion des Exécutifs et des relations économiques entre l'Est et l'Ouest.

A cette occasion, M. Gérard Jaquet, président du bureau de liaison des six partis sociaux-démocrates des Communautés européennes, a fait une analyse de la politique européenne de de Gaulle. Il a souligné que les partis socialistes devaient s'opposer vigoureusement à la tentative de de Gaulle d'atténuer le caractère communautaire de la Communauté économique européenne. Selon l'ancien ministre français, le général de Gaulle n'a jamais accepté l'idée de l'intégration européenne et souhaite à présent transformer la C.E.E. en une zone de libre échange dénuée de tout caractère politique. Une conversion des autres partenaires européens aux thèses du général ne pourrait avoir qu'une seule conséquence : la mort de la C.E.E.

Mme Käte Strobel, présidente du groupe socialiste du Parlement européen, a préconisé également la "fermeté" face aux conceptions de de Gaulle. On ne doit en aucun cas tolérer que de Gaulle impose une solution qui ferait reculer le niveau d'intégration atteint durant les dernières années.

Prenant à son tour la parole devant les parlementaires socialistes, M. Lionello Levi Sandri, vice-président de la Commission européenne, a exposé l'évolution de la crise européenne, décrivant en détail la nuit du 30 juin 1965, et plus particulièrement le moment où la France, intentionnellement selon lui, provoqua la rupture des négociations.

Du débat qui s'ensuivit, il ressortit clairement que les députés socialistes entendaient continuer à défendre dans les parlements nationaux et dans le Parlement européen, les thèses de l'intégration. Il y eut néanmoins quelques voix isolées pour demander si, dans l'hypothèse où la France s'opposerait avec véhémence à l'intégration, certains gouvernements ne pourraient admettre une forme élargie de la zone de libre échange.

A l'issue de la réunion d'automne, le groupe socialiste a publié la résolution suivante, votée par tous les membres du parti :

"Le groupe social-démocrate du Parlement européen a analysé avec la plus grande attention les lourdes conséquences que pouvait avoir sur le plan politique et matériel la crise de la C.E.E., déclenchée dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1965 par le gouvernement français. Sans le maintien et le développement de la C.E.E., le niveau de vie croissant de 180 millions d'habitants groupés au sein de la C.E.E. serait remis en question. La solidarité politique et économique entre les Etats membres de la Communauté serait sérieusement menacée.

Sans le maintien et le développement de la C.E.E., il est impossible d'arriver à un règlement satisfaisant des relations commerciales entre les différents blocs européens, ni entre l'Europe et tous les autres Etats intéressés à un commerce mondial libéralisé au maximum. Aussi faut-il hâter la solution de la crise actuelle de la C.E.E. Cette solution doit cependant reposer sur les bases existantes du traité et les décisions précédemment prises. Le groupe socialiste du Parlement européen mettra en oeuvre tous les moyens en son pouvoir afin d'empêcher une dénaturation de la Communauté. Il est nécessaire que la Commission de la C.E.E. conserve le droit d'ini-

Problèmes généraux

tiative dont elle dispose sur le plan législatif et partant, qu'elle continue d'exercer le rôle qu'elle joue dans le domaine politique et en tant que facteur d'équilibre. Les compétences du Parlement européen doivent être étendues. Le retour au système préconisé par le gouvernement français actuel à savoir une collaboration intergouvernementale lâche et résiliable signifierait le retour à un système qui, au cours des dernières décennies, s'est révélé inapte à assurer la cohésion de l'Europe.

Le groupe social-démocrates'attendà ce que le Parlement européen soit consulté prochainement sur des propositions qui permettront de surmonter la crise actuelle sans mettre en péril le développement futur de la Communauté sur des bases communautaires et démocratiques".

(Le Populaire, 4 septembre 1965; 7 et 8 septembre 1965;
La Quotidienne, Paris, 2 septembre 1965;
Vorwärts, 8 septembre 1965)

6 - Les questions européennes dans la campagne électorale allemande

Mme Käte Strobel, présidente du groupe socialiste du Parlement européen et membre de l'équipe gouvernementale du S.P.D., a fait connaître le 29 juillet 1965 les principes de politique européenne adoptés à l'unanimité par les sociaux-démocrates.

Partant du fait que la roue de l'unification européenne a ralenti sa course, du retour à des conceptions égoïstement nationales, d'une politique commerciale commune inexistante à l'égard de l'Est, des difficultés que rencontre le Kennedy round au sein du G.A.T.T., de la stagnation des négociations sur une politique agricole commune et de la démocratisation des Communautés, elle a énuméré les objectifs que poursuivrait un gouvernement fédéral social-démocrate :

1. Extension de l'intégration partielle réalisée avec les Communautés européennes aux domaines de la politique étrangère, de la défense et de la culture. Cet objectif exige des préparatifs sérieux et le rapprochement des points de vue des partenaires européens sur les principes d'une politique commune. Pour nous, ces principes sont : structure fédérative, base démocratique, transfert partiel de souveraineté nationale à des institutions communautaires, sauvegarde de la solidarité atlantique, possibilité d'adhésion pour tous les Etats démocratiques d'Europe, statut spécial pour les pays neutres d'Europe désireux de s'associer.

Certaines de ces tâches ne pourront être accomplies immédiatement dans les circonstances actuelles. Mais pour progresser, malgré tout, et pour parvenir à une coopération politique appropriée, il est proposé de convoquer des conférences internationales appelées à mettre au point un projet de traité qui sera soumis aux parlements nationaux.

Un secrétariat européen auquel chaque pays déléguera des experts qui ne seront pas liés par des instructions, ferait office de bureau de clearing. Il pourrait contribuer à la coordination et à la planification politiques et assurer une information et une consultation permanentes. Mais cela ne doit pas limiter les pouvoirs des Communautés existantes et de leurs institutions.

2. A long terme, la partie libre de l'Europe ne peut se payer le luxe d'être divisée en deux blocs économiques. Le peuple allemand n'est pas non plus intéressé par une Communauté, protectionniste et fermée sur elle-même, des Etats membres de la C.E.E. La Communauté doit encourager la coopération de tous les peuples de l'Europe.

La C.E.E. se doit de répondre au désir exprimé lors de la session des ministres de l'A.E.L.E., à la fin du mois de mai dernier, d'éliminer dès que possible la discrimination tarifaire à l'intérieur de l'Europe par la voie de négociations multilatérales entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. Le désarmement douanier interne, qui se poursuit dans chacune des deux régions, exercerait pleinement son effet discriminatoire en 1967. Il faut donc mettre à profit le temps qui reste. Après la réunion de l'A.E.L.E. en octobre, il importera de ne pas laisser sans réponse une of-

fre de pourparlers faite par l'A. E. L. E. Face à ces exigences, on constate que le gouvernement fédéral actuel est résigné et sans courage pour rechercher une solution européenne plus vaste; par contre, un gouvernement fédéral social-démocrate appuiera toutes les initiatives tendant à rapprocher la C. E. E. et l'A. E. L. E.

Dans le cadre du Kennedy round au sein du G. A. T. T., il importe de mettre à profit toutes les possibilités qui s'offrent de supprimer les barrières douanières et d'encourager la coopération avec les pays de l'A. E. L. E. Mais même un Kennedy round couronné de succès ne peut être une compensation pour un territoire économique qui englobe l'Europe libre tout entière.

3. La C. E. E. en tant que partenaire le plus important dans le commerce mondial porte une responsabilité particulière en matière de développement des relations économiques internationales. Les peuples du monde entier, et notamment des pays en voie de développement, suivent de très près notre comportement en ce domaine, car c'est de lui que dépendent en partie leur prospérité et leurs chances de progrès.

Une libéralisation à l'échelle mondiale du commerce, notamment à l'égard de nos partenaires atlantiques, et qui profite surtout aux pays en voie de développement, est préférable à une libéralisation limitée étroitement à l'Europe.

Nous sommes partisans de la création d'un Comité de coordination Amérique-Europe, tel qu'il a été proposé par le Comité d'action pour les Etats Unis d'Europe.

Lors de la seconde Conférence mondiale sur le commerce, prévue pour 1966, il sera demandé aux pays industrialisés de faire des concessions plus importantes. La C. E. E. devrait mettre tout son poids dans la balance pour que les pays industrialisés d'Occident adoptent une attitude commune sur ce point. Le manque de courage, d'initiative et de sens des responsabilités n'offre pas de conditions favorables pour ce faire. Le futur gouvernement fédéral se consacrera immédiatement à la préparation de la deuxième Conférence mondiale sur le commerce, en coopération avec les autres Etats industrialisés. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle à la mesure de son rang de deuxième plus grand partenaire dans les échanges mondiaux.

4. La C. E. E. peut être un élément puissant du développement des relations avec les Etats d'Europe orientale. Un gouvernement fédéral dirigé par les sociaux-démocrates convaincra ses partenaires de la Communauté qu'une politique non concertée ne leur apporte aucun avantage, mais des déboires. L'essentiel est de parvenir à une "division concertée du travail". La réalisation d'une politique commerciale coordonnée de l'Occident à l'égard des pays de l'Est est pour la République fédérale un problème politique de premier ordre, car elle a tout particulièrement besoin d'entretenir de bonnes relations avec les Etats de l'Europe orientale.

Les intérêts bien compris des peuples de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale exigent une conception d'ensemble de l'organisation harmonieuse des rapports commerciaux. L'Europe doit renforcer sa coopération économique, si elle veut réaliser les conditions nécessaires pour résoudre les problèmes politiques - et en bonne place parmi ceux-ci la question allemande. Des relations accrues dans les domaines économique, culturel et technique entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale montreront également aux peuples de l'Est que nous les considérons comme appartenant à l'Europe.

5. Un gouvernement fédéral dirigé par les sociaux-démocrates non seulement appliquera ces principes de la politique européenne future, mais, dans le cadre des Communautés existantes, il poursuivra également, dans les différents secteurs de la politique économique et de la politique des transports, les objectifs suivants :

Les modalités de la politique des transports, qui devront être arrêtées à l'automne, devront assurer que la compétitivité des ports allemands de la Mer du Nord sera sauvegardée et que la mise en valeur des régions de la République fédérale d'Allemagne qui ont besoin de mesures particulières de politique régionale sera poursuivie.

Les travaux préparatoires pour une politique économique à moyen terme de la Communauté doivent être poursuivis. Nous accorderons une attention toute particulière à la mise en place d'une infrastructure économique et sociale, au développement et à l'adaptation de certains secteurs de l'économie qui sont aux prises avec des difficultés d'ordre économique (charbonnages, construction navale, agriculture).

Une responsabilité particulière incombe à la C. E. E. en ce qui concerne le système monétaire mondial et son bon fonctionnement. C'est pourquoi nous nous efforcerons de parvenir à une attitude concertée en vue d'améliorer le mode de fonctionnement du système monétaire mondial actuel, tout en soulignant que la Communauté, qui fait partie des nations de l'Occident libre, ne peut agir qu'en étroite collaboration avec ses partenaires. L'accroissement des stocks de houille sur le carreau et les jours chômés dans la Ruhr ne démontrent pas seulement que la politique énergétique nationale du gouvernement fédéral actuel a fait faillite. Ils prouvent également qu'on ne peut attendre plus longtemps pour élaborer une conception commune de la politique énergétique des Etats membres.

Cette politique commune doit veiller, entre autres,

- a) à éviter que, dans un pays membre, des sièges d'extraction rentables soient fermés, alors que des sièges moins compétitifs restent en activité dans un autre pays,
- b) à permettre, dans le cadre de la "politique économique à moyen terme" de la Communauté, l'élaboration d'objectifs de politique économique obligatoires pour les charbonnages, afin de faciliter notamment le processus de reconversion dans les bassins charbonniers de la Communauté.

Les déclarations des gouvernements, de la Commission de la C. E. E., ainsi que des représentants des organisations ouvrières et patronales montrent clairement que la construction navale traverse une crise tant dans les pays de la C. E. E. qu'en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves. Même les chantiers navals les plus modernes ont de plus en plus à se plaindre du manque de commandes et sont obligés d'accepter des commandes à des prix inférieurs aux prix de revient. Ces problèmes se posent également dans les chantiers navals de l'A. E. L. E. Il convient de trouver une solution européenne commune. C'est pourquoi les institutions de la C. E. E. doivent prendre les contacts appropriés avec les pays de l'A. E. L. E.

6. Outre qu'elle doit poursuivre ses efforts tendant à l'application des règles de concurrence du traité de la C. E. E., la Commission de la C. E. E. doit s'efforcer

de présenter des critères relatifs à l'interdiction prévue au traité, de toute exploitation abusive d'une position économique dominante. Ces critères sont importants, car il s'agit en même temps de faciliter les fusions d'entreprises qui donneront naissance à des unités adaptées aux dimensions du Marché commun.

Ces concentrations d'entreprises ne doivent en aucun cas porter atteinte à la co-responsabilité et aux droits que les législations nationales actuelles reconnaissent aux travailleurs. Les avantages qu'apporte la Communauté doivent profiter à toutes les couches de la population et surtout aux 170 millions de consommateurs.

7. La définition d'une politique sociale commune et orientée vers le progrès de la C.E.E. exige

que le Conseil de ministres prenne une décision sur les grandes lignes de la future politique sociale de la Communauté, afin de permettre à la législation sociale actuellement en vigueur dans les Etats membres de s'en inspirer et d'éviter ainsi des divergences croissantes entre les systèmes de sécurité sociale de ces pays,

que le Conseil de ministres approuve les propositions de la Commission de la C.E.E. visant à élargir le champ d'action du Fonds social, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et de la construction de logements pour les travailleurs migrants,

que les représentants des syndicats démocratiques de la C.E.E. soient associés davantage encore à tous les travaux préliminaires.

8. La démocratie est sous-développée dans la Communauté européenne. Les parlements nationaux perdent des droits qui ne sont pas transférés au Parlement européen. Le gouvernement fédéral social-démocrate interviendra pour que le Parlement européen soit doté des droits et obligations classiques d'un organe législatif démocratique. Il faut, pour ce faire, saisir l'occasion de la fusion des trois traités de la C.E.E., de la C.E.C.A. et d'Euratom qui suivra la fusion des trois Exécutifs et des Conseils de ministres. Il faudra alors fixer un délai pour l'élection au suffrage universel direct de la moitié au moins des membres du Parlement européen.

9. Sur la base des initiatives du groupe parlementaire S.P.D., au Bundestag, le gouvernement fédéral social-démocrate engagera avec ses partenaires des pourparlers sur la création d'un Office européen de la jeunesse et la mise au point d'un statut européen du mineur.

M. Schiller, ministre désigné des affaires économiques dans un gouvernement fédéral social-démocrate, a demandé le 7 juillet 1965 dans la revue américaine "Foreign Affairs" que soit conclu un traité-cadre collectif entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. Une véritable initiative politique s'impose si l'on veut vaincre les difficultés que rencontre l'Europe actuellement. Le sénateur berlinois des affaires économiques a déclaré que si l'on plaçait de Gaulle devant l'alternative : admettre la Grande-Bretagne dans le Marché commun ou permettre à la C.E.E. de s'unir à l'A.E.L.E., on doit supposer qu'il se déciderait pour la seconde possibilité.

Dans son "programme des cent premiers jours", M. Schiller a recommandé de prendre de nouvelles initiatives en vue de rapprocher la C.E.E. et l'A.E.L.E. ces initiatives aboutiraient à une grande zone de libre-échange en Europe ou du moins

à la suppression des discriminations douanières entre les deux blocs économiques.

M. Fritz Erler, vice-président du S.P.D., a déclaré à Kehl le 17 août 1965 que l'amitié franco-allemande ne devait pas être un substitut de la coopération européenne, mais qu'elle devait être la pierre angulaire d'une Europe unie. Dans cet ordre d'idées, M. Erler a réclamé un renforcement des droits du Parlement européen.

Le chancelier Erhard a souligné, le 10 septembre 1965, lors d'une réunion électorale à Detmold, qu'il allait prendre de nouvelles initiatives pour relancer la question européenne. Il a déclaré qu'"il ne se lassera jamais et qu'il s'efforcera toujours de réaliser une Europe politiquement et économiquement unie". M. Erhard a parlé également des tensions actuelles, mais il a estimé que l'idée de l'Europe pesait trop lourd dans la balance et était trop riche de promesses pour pouvoir s'effondrer. A l'Hôtel de ville de Hanovre également, M. Erhard a défendu avec véhémence l'unification européenne en soulignant que la Communauté des six pays n'était qu'une étape dans la voie vers l'Europe.

A Düsseldorf (le 16 septembre 1965), le chancelier a soutenu qu'il fallait tout faire pour permettre à la Grande-Bretagne et aux autres pays de la zone de libre-échange d'adhérer à une "Communauté européenne unie". M. Erhard a dit que la création d'une Europe unie était une nécessité historique et il a souligné que le concept européen était à la fois si fort et si riche de promesses qu'on ne pouvait tout simplement plus l'effacer.

Après que le chancelier Erhard eut répété sans cesse au cours de la campagne électorale que l'unification de l'Europe ne devait pas se limiter à une fusion économique, mais qu'elle devait déboucher sur la coopération politique, M. Adenauer, ancien chancelier fédéral et président de la C.D.U., a déclaré à l'issue d'une réunion du Bureau de la C.D.U., qu'il voyait dans la conception d'Erhard la poursuite conséquente du travail accompli sous sa propre responsabilité; "qu'il était absolument d'accord avec Erhard sur toutes ces conceptions et toutes ces intentions". Lors d'une réunion électorale à Rottweil, le 10 septembre 1965, M. Adenauer a souligné que les relations franco-allemandes devaient être améliorées dans l'intérêt des deux pays. Une Europe unie ne pourrait se faire sans une entente étroite entre l'Allemagne et la France. L'ancien chancelier fédéral n'a fait aucune allusion à la conférence de presse de de Gaulle, mais il a affirmé que les relations franco-allemandes n'étaient pas telles aujourd'hui que "de Gaulle et moi les avions envisagées il y a quelques années". L'important, a-t-il dit, n'est pas de savoir si la responsabilité de cette évolution incombe à l'Allemagne ou à la France, ce qui compte maintenant c'est d'user de tous les moyens pour faire de l'Europe "ce que nous avions envisagé alors".

Le 17 août 1965, M. Rainer Barzel, président du groupe CDU/CSU au Bundestag, a préconisé la réunion d'une conférence politique des six gouvernements de la C.E.E. pour le mois de décembre, au cas où la crise de la C.E.E. ne serait pas surmontée d'ici-là. A cette occasion, il faudrait également évoquer les problèmes d'une politique commune à l'égard de l'Est et en matière de défense. Le président du groupe a fait observer que la crise entre la C.E.E. et Paris compromettrait gravement les possibilités qui s'offrent dans les pays de l'Europe orientale et centrale. M. Barzel a souligné que tous les Etats membres restaient intéressés par la C.E.E. et que, jusqu'ici, personne n'avait remis en question le traité de la C.E.E. "L'attitude de l'Allemagne, qui tend à une évolution harmonieuse des différents marchés et problèmes, ainsi qu'à la réalisation simultanée du marché agricole et de l'union

douanière, le 1er janvier 1967, n'est au fond contestée par personne."

Le Bayern-Kurier, organe de la C.S.U. en Bavière a suggéré de créer, après les élections au Bundestag, un "ministère fédéral des affaires européennes et de la réunification de l'Allemagne" qui remplacerait le présent "ministère des affaires pan-allemandes".

(Faits et Thèses, Déclarations des membres de l'équipe gouvernementale de la S.P.D. Bonn 1965; Tatsachen - Argumente, N° 165/65, Europapolitik; Frankfurter Allgemeine Zeitung, 11 septembre et 15 septembre 1965; Neue Zürcher Zeitung, 8 septembre 1965; Le Monde, 17 septembre 1965; Die Welt, 24 septembres 1965)

7 - Séminaire d'études européennes à Rimini

Un séminaire d'études européennes organisé sur l'initiative du Conseil Italien du Mouvement Européen et auquel ont participé environ 200 dirigeants provinciaux représentant les partis, les syndicats et autres organisations européennes rattachées à ce Mouvement, s'est tenu du 16 au 19 septembre à Rimini.

Les nombreux orateurs qui ont pris la parole ont traité des thèmes concernant les aspects historiques, politiques et économiques de l'unification européenne, et plus spécialement les institutions communautaires existantes et la dynamique de l'intégration.

Parlant de la situation actuelle de l'Europe, M. Orsello, secrétaire général du Centre Italien d'études européennes, a déclaré que même si on avait fait beaucoup de chemin et atteint indubitablement certains objectifs, on avait perdu de nombreuses occasions, et aujourd'hui encore - peut-être plus que jamais - il reste de nombreux problèmes à résoudre.

Après avoir constaté combien il est difficile, au moment présent, d'apporter une solution définitive aux problèmes auxquels se heurte encore l'Europe, M. Orsello estime que celle-ci est arrivée à un point où, loin d'être compromis, le processus d'intégration économique qui semble désormais avoir atteint son point de non retour, ne réussit cependant pas, et cela en raison de responsabilités bien déterminées, à faire le grand pas indispensable pour passer des solutions techniques et des réalisations économiques à la mise sur pied d'une communauté politique démocratiquement souveraine avec les pouvoirs effectifs de décision pour les secteurs vitaux, que cela implique.

Certes, du point de vue institutionnel, le récent accord sur la fusion des Exécutifs, même avec les réserves politiques et techniques, est un pas important, mais, a ajouté le secrétaire du Mouvement européen, le problème de fond qui se pose actuellement est celui de l'unité politique européenne, de ses perspectives réelles et de ses obstacles évidents.

Après avoir affirmé l'importance d'une politique étrangère commune et insisté sur la nécessité, dans le cadre de l'unification de l'Europe des peuples, d'élargir les frontières politiques et économiques actuelles des Communautés aux pays du continent dont la participation semble indispensable pour renforcer la conscience démocratique européenne, l'orateur a souhaité qu'il ait une entente entre les Etats-Unis

et l'Europe.

Parlant ensuite de la crise actuelle, M. Orsello a déclaré qu'elle risquait non seulement de porter un coup d'arrêt à la phase finale de mise en place des institutions existantes, mais qu'elle pouvait également saper les bases de tous les éléments de solidarité entre l'Europe libre et les Etats-Unis, en interdisant en particulier la solution des questions liées à la défense.

"Il faut donc, a ajouté l'orateur, avoir une vision plus large des tâches que l'évolution historique a imposées à l'Europe et, par conséquent, avoir une idée précise de cette Europe que l'on veut créer, ainsi que de ses devoirs à l'égard des Etats-Unis, du monde oriental et des pays tiers."

La solution de tous ces problèmes ne peut être dissociée d'un pouvoir européen unique, fondé sur une supranationalité réelle, et il faut, de l'avis de M. Orsello, répondre en termes clairs à l'intransigeance du gaullisme, en affrontant concrètement le problème de l'élection au suffrage universel des représentants italiens au Parlement européen et offrir ainsi un exemple qui sera probablement suivi par d'autres pays membres de la Communauté et donner de cette manière à l'institution chargée du contrôle démocratique de la Communauté un poids et un prestige dépassant les pouvoirs que lui ont attribués les textes des traités. Dans l'immédiat, il faudrait défendre les pouvoirs de contrôle du Parlement européen à l'occasion de la ratification du traité sur la fusion des Exécutifs et des Conseils de la Communauté. Il faudrait enfin examiner l'opportunité d'une entente avec les pays de l'A. E. L. E., pour la Communauté continue d'être ouverte à la Grande-Bretagne, afin de permettre aux pays à régime démocratique de participer plus largement à la Communauté européenne.

M. Petrilli, président du Conseil italien du Mouvement européen, a souligné, à l'issue des travaux, la nécessité de déterminer de manière précise l'action du marché commun en fonction des problèmes actuels.

Après avoir souligné que la conférence de presse du général de Gaulle avait montré, par delà les critiques de l'activité de la Commission, une volonté déclarée de modifier la structure institutionnelle actuelle de la Communauté, M. Petrilli a exprimé l'avis que la Communauté devait s'opposer catégoriquement à toute révision des traités, car il est convaincu qu'une intégration fondée exclusivement sur les instruments traditionnels de la collaboration entre gouvernements n'est pas objectivement adaptée aux conditions dans lesquelles doit se dérouler aujourd'hui le processus d'unification économique.

(Il Popolo - 17, 20 septembre 1965)

8 - Nenni et l'Europe

Le 5 septembre, M. Pietro Nenni, leader du parti socialiste italien, a publié, dans le journal "Avanti", une lettre adressée aux socialistes italiens, où il commente les directives que le parti a l'intention de suivre, tant sur le plan interne que dans le domaine international.

Sur le chapitre Europe, le leader socialiste a écrit ce qui suit :

... "Il existe des incertitudes au sujet de la Communauté économique européenne et

du processus d'unification politique de l'Europe. Jusqu'à présent, il a été possible de procéder au démantèlement progressif (et dans quelques années, complet) des barrières douanières, sans avoir un véritable Parlement européen sinon un gouvernement européen. Mais lorsque l'interdépendance accrue et les engagements inscrits dans le traité nous ont obligés à aller au-delà de la simple union douanière et que l'on a dû commencer à mettre sur pied une politique économique commune, il est apparu évident que le renforcement et la démocratisation des organes de la Communauté s'imposaient d'urgence. Et c'est ce que la droite européenne ne veut pas. Le conflit devait donc éclater et il a éclaté, dans les semaines passées, à propos de la politique agricole commune, plus avancée que les autres. Les dernières prises de position du général de Gaulle peuvent se résumer comme suit : - puisque l'agriculture française a besoin du marché commun, il veut une politique agricole commune. Mais puisque son nationalisme n'admet aucun pouvoir (et encore moins un pouvoir démocratique) supérieur à celui de l'Etat français, il veut étouffer dans l'oeuf toute tentative de mise en branle d'un processus qui aboutirait inéluctablement à des élections européennes et à un organe européen (qu'on l'appelle ou non gouvernement) pour les affaires économique-sociales.

Ainsi le cadre s'est élargi, et l'on est passé des questions agricoles aux questions générales. L'idée européenne est en train de subir sa plus dure épreuve. Il faut l'affronter d'une façon décidée et repousser les attaques du nationalisme économique et politique. En tant que parti, nous nous sommes prononcés depuis longtemps en faveur d'une intégration économique assortie d'un élargissement des organes appropriés de contrôle démocratique et de programmation. L'heure est venue d'entreprendre, en accord avec les forces européennes socialistes, démocratiques et syndicalistes qui poursuivent les mêmes objectifs, une action plus ferme en ce sens."

(Aventi - 5 septembre 1965)

9 - M. Colombo, ministre italien du trésor, et les perspectives d'intégration économique et politique de l'Europe

Le 6 septembre, au cours d'une cérémonie d'inauguration à Vigevano, M. Emilio Colombo, ministre italien du trésor, a, dans un discours qu'il a prononcé à cette occasion, analysé les perspectives d'intégration économique et politique de l'Europe.

S'adressant à un groupe important de fédéralistes européens présents dans le public et porteurs de pancartes demandant que l'on dépasse les nationalismes, M. Colombo a déclaré à propos d'une des pancartes portant l'inscription "Autarcie égal faim, unité européenne égal bien-être" : Vous avez résumé là un avertissement qui doit être rappelé clairement à tous les Italiens. Malgré les difficultés que nous pouvons rencontrer aujourd'hui, l'Europe unie est la voie de l'avenir. C'est dans cet espace que nous devons nous habituer à vivre et à opérer. Même lorsqu'on répudie en paroles l'autarcie et encourage l'idée européenne, on peut favoriser la première et renier la seconde, si l'on ne parvient pas à comprendre que, pour ne pas s'enfermer dans une autarcie condamnant tout développement et engendrant le chômage, il faut précisément obtenir une nouvelle efficacité productive par la modernisation des techniques, l'organisation optimale des entreprises, la productivité élevée du travail."

Le ministre du trésor a poursuivi : "L'idéal de l'Europe unie est le but suprême de tous nos espoirs. Il ne s'agit pas de réaliser seulement l'intégration économique, mais également l'intégration politique. C'est un idéal qui nous a fascinés et nous fascine encore en dépit des difficultés qui semblent entraver la réalisation. Sa réalisation se poursuivra si nous sommes guidés par la conviction que les bilans du progrès de l'Europe ne se jugent pas seulement d'après les avantages et les inconvénients, mesurés par un calcul d'inspiration nationale, mais surtout d'après les progrès d'un processus de fusion d'intérêts et de politiques, qui rend pour chacun irréversible la marche dans la voie où l'on s'est engagé.

L'idéal européen - a conclu M. Colombo - est plus grand et plus fort que chacun de nous et il se réalisera en dépit des difficultés momentanées qui peuvent surgir".

(Corriere della Sera - 7 septembre 1965)

10 - Position de la Fédération des industries belges

Le 7 juillet, la Fédération des industries belges a publié un communiqué dans lequel elle rappelle "aux autorités nationales et communautaires l'importance qu'attachent les industriels belges à la sauvegarde de l'acquis immense et des espoirs que représentent, pour notre pays et son industrie, le Marché commun en voie de réalisation et le maintien de son dynamisme.

Elle souhaite vivement, en conséquence, que tout soit mis en oeuvre, pour trouver une solution équitable pour tous les Etats membres de la Communauté, mais strictement limitée aux aspects économiques et financiers du problème directement en cause, conformément aux engagements souscrits.

La F.I.B. estime que l'étude de la partie des propositions de la Commission européenne, prévoyant une révision de certains articles du Traité de Rome, pourrait trouver sa place la plus appropriée dans le cadre des travaux que l'exécutif unifié devra consacrer, après le 1er janvier 1966, à l'unification des Traités régissant les trois Communautés actuelles.

Enfin, le F.I.B. insiste tout particulièrement pour que, parallèlement à la solution de ce problème d'ordre technique et limité du règlement financier de la politique agricole commune durant la période transitoire, des progrès décisifs soient accomplis à bref délai dans les domaines du parachèvement total de l'Union douanière et de son corollaire fondamental que constitue l'établissement d'une politique commerciale commune de la C.E.E. vis-à-vis des pays tiers".

Réuni le 22 septembre, le Conseil d'administration de la F.I.B. a approuvé le communiqué suivant : "La Fédération des industries belges est vivement préoccupée des nouveaux développements intervenus dans la crise de la Communauté économique européenne. Elle tient à souligner devant l'opinion publique l'intérêt primordial attaché par les industriels belges au déroulement méthodique et harmonieux du Traité de Rome.

La poursuite et l'achèvement de cette oeuvre, tant sur le plan de l'Union douanière que sur celui de l'Union économique, ont un caractère vital pour notre économie". Les décisions fondamentales de nos entreprises, ainsi que les principales options de

la politique économique de notre pays, ont été et seront en effet très largement conditionnées par les perspectives de l'intégration européenne. C'est à ce titre que la Fédération des industries belges demande au gouvernement de veiller à la sauvegarde de l'acquis immense que représentent pour notre pays et son industrie, d'une part le Marché commun en cours de réalisation, et d'autre part le fonctionnement normal des institutions communautaires qui en assurent le développement continu dans le cadre du Traité de Rome.

La gravité de la situation présente préoccupe d'ailleurs également l'ensemble des milieux industriels de la Communauté. Des consultations sont en cours au sein de l'Union des Industries de la Communauté, afin de permettre la définition d'une attitude commune indispensable vis-à-vis de la crise européenne. Enfin, l'industrie belge souhaite ardemment que le gouvernement belge s'efforce de faire sortir le plus rapidement possible la Communauté économique européenne de la crise actuelle, car l'incertitude présente est de nature à porter gravement préjudice au développement économique et au progrès social au sein de la Communauté européenne'.

(Bulletin de la F.I.B., 15 juillet et 1er octobre 1965)

11 - L'industrie française et le blocage du Marché commun

Les experts patronaux français ont étudié les répercussions sur l'industrie française d'une prolongation du blocage actuel du Marché commun.

Du point de vue économique, "les milieux industriels et commerciaux français estiment qu'un arrêt, même bref, dans le fonctionnement des institutions et de certains mécanismes communautaires fait courir un risque : celui de voir l'union douanière se réaliser presque inévitablement sans que soit réalisée parallèlement l'union économique.

En effet, pour l'économie française, l'attitude présente du gouvernement pourrait stopper l'application intégrale du tarif douanier commun qui doit intervenir au plus tard à la fin de la période de transition. Une telle décision ne peut certes être adoptée sans l'accord de la France, mais chaque Etat membre peut décider, individuellement et à tout moment, de s'aligner par anticipation sur le tarif commun. Les cinq partenaires de la France pourraient appliquer un tarif identique (le tarif douanier commun) alors que la France appliquerait des droits différents.

Dans l'hypothèse où la France serait seule à ne pas appliquer le tarif douanier commun, elle serait exposée à des détournements de trafic. Il ne lui resterait plus que la possibilité de recourir aux mesures de sauvegarde prévues par l'article 115 du traité de Rome, qui confère à la Commission le pouvoir d'autoriser les Etats membres à exclure certains produits du traitement communautaire.

En ce qui concerne ces droits, la réduction de 10 % prévue par le traité le 31 décembre prochain s'appliquera automatiquement puisqu'elle est indépendante des mesures d'accélération et du passage de la 2ème à la 3ème étape. D'autre part, les droits de douane subsistants (20 %) doivent être supprimés avant la fin de la période de transition selon un rythme à fixer par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.

En droit par conséquent, et dès le 1er janvier 1966, si les partenaires le désirent, la France pourrait se voir imposer une suppression rapide des droits de douane intracommunautaires (là encore, au cas où elle refuserait d'appliquer cette décision, la Cour de Justice pourrait être saisie, et l'arrêt qui serait rendu ne manquerait pas d'avoir un certain retentissement). Cette hypothèse peut paraître excessive : en tout état de cause, cependant, il est peu probable que le Conseil attende la fin de la période de transition pour la suppression effective des droits intracommunautaires qui subsisteront le 1er janvier prochain."

En ce qui concerne les problèmes commerciaux, "si l'on considère que de 1958 à 1964 :

- les exportations industrielles de la France vers la C.E.E. ont progressé de 195 % et celles vers les pays tiers de 40 %,
- les exportations agricoles de la France vers la C.E.E. se sont accrues de 253 % et celles vers les pays tiers de 52 %,

on a une idée précise des risques courus par notre économie en cas d'arrêt du développement du Marché commun.

La mise en sommeil du Marché commun ne manquerait pas de retarder la prise de décisions concernant :

- les mesures de défense contre les pratiques de dumping, primes ou subventions. Au cas où un partenaire de la France ne s'opposerait pas à des importations à des

Problèmes généraux

prix de dumping, notre industrie courrait un double danger : à l'exportation, les produits français seraient difficilement compétitifs sur le marché de l'Etat membre considéré : à l'importation (les droits communautaires étant très faibles) les produits français seraient sur leur propre marché dangereusement concurrencés par les produits "libéralement" importés par l'Etat membre considéré;

- la garantie et le financement des exportations. Un blocage du Marché commun retarderait les travaux concernant la mise au point d'une police d'assurance commune et l'harmonisation des conditions de crédit;
- la définition commune de l'origine."

Les experts patronaux français étudient ensuite les répercussions industrielles d'un blocage prolongé du Marché commun. "Une incertitude sur le sort du Marché commun pourrait amener assez rapidement les chefs d'entreprise français à différer ou à réduire leur programme d'investissements et de réformes : on sait l'influence que le Marché commun a exercée en ce domaine. Une telle incertitude pourrait entraîner également un relâchement des contacts et des liens entre les entreprises françaises et celles des autres pays de la Communauté, celles-ci seraient alors amenées à renforcer contacts et liens, soit entre elles, soit avec des entreprises de pays tiers.

On peut craindre qu'un frein ne soit mis, tant sur le plan national que communautaire, au mouvement de concentration des entreprises ou des moyens de production, par lequel passe la voie de l'expansion pour certains secteurs de l'industrie française. Dans l'immédiat, tout "blocage" du Marché commun retarderait les échanges de vues et les décisions sur les éléments suivants de la politique industrielle : société européenne, harmonisation des droits nationaux des sociétés, brevet européen, coopération scientifique et technique, harmonisation des normes et réglementations techniques."

D'autres incidences sont également à prévoir. "Sur le plan de l'énergie, tout retard serait préjudiciable aux intérêts de l'industrie française qui s'est prononcée en faveur d'une politique commune fondée sur la liberté du choix des consommateurs et sur les approvisionnements au plus bas prix possible.

Il en va de même sur le plan des transports où l'industrie française s'est prononcée en faveur d'une harmonisation des conditions de concurrence.

Enfin, l'absence d'accord sur le financement de la politique agricole entraînerait inéluctablement en France un accroissement des charges budgétaires correspondant, notamment, à l'exportation des surplus agricoles."

(L'Usine Nouvelle, 2 septembre 1965)

o
o o

Dans son bulletin, le Conseil national du patronat français précise son attitude à l'égard du Marché commun : "elle est sans équivoque en faveur de son achèvement dans les conditions fixées par le traité de Rome, conditions sur lesquelles se fondent depuis plusieurs années les chefs d'entreprise pour établir leurs prévisions et arrêter leurs décisions.

Le C.N.P.F. souhaite donc qu'une solution soit rapidement trouvée à la crise actuelle. Il craint en particulier qu'un arrêt prolongé des travaux communautaires ne compromette la réalisation de l'union économique, qu'il a toujours jugée inséparable de l'union douanière. Il craint aussi qu'au niveau des entreprises, une incer-

titude sur le sort de la C. E. E., en jetant un doute sur l'orientation à donner à des transformations de structure, amorcées ou projetées, ne vienne contrarier un mouvement indispensable à l'adaptation de notre industrie à la concurrence internationale.

C'est pourquoi, dès que l'on a eu connaissance, le 30 juin dernier, de la rupture des négociations au Conseil de ministres de la Communauté économique européenne, le communiqué suivant a été publié : "Le C. N. P. F. a toujours suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution du Marché commun, dont il souhaite le succès, comme il l'a dit à maintes reprises. Il regrette profondément la crise qui vient de s'ouvrir et il espère qu'une solution sera trouvée rapidement pour la reprise des négociations et leur aboutissement car un échec du Marché commun aurait pour tous les répercussions les plus graves."

Le Comité directeur du C. N. P. F., réuni fin septembre, confirme la position exprimée par le communiqué ci-dessus. Il rappelle l'importance que, d'une manière constante, le C. N. P. F. attache à l'achèvement de la Communauté économique européenne.

Il souligne que la construction progressive de cette communauté, pour l'industrie comme pour l'agriculture, sous la forme d'une union économique en même temps que d'une union douanière constitue depuis plusieurs années, pour l'ensemble des entreprises françaises et des organisations professionnelles un objectif essentiel et un élément déterminant de prévision et de décision.

(Patronat français, août-septembre 1965)

(L'Union nouvelle, 23 septembre 1965)

12 - Position de l'Union des industries de la Communauté européenne (U. N. I. C. E.)

L'Union des industries de la Communauté européenne a publié le 6 juillet le communiqué suivant : "Une crise sérieuse vient de s'ouvrir dans la Communauté. L'intégration économique européenne constitue un phénomène dynamique et, dès lors, tout arrêt dans son développement compromettrait irrémédiablement les résultats obtenus jusqu'à présent et l'avenir même de la Communauté. Une telle situation aurait de graves répercussions, non seulement pour l'industrie, mais aussi pour l'ensemble des forces économiques et sociales. L'Union des industries de la Communauté européenne adresse un appel pressant aux gouvernements et aux institutions communautaires pour que prévale l'intérêt supérieur de la Communauté et que, dans cet esprit, une solution soit rapidement apportée à la crise.

Le 7 octobre, le Conseil des Présidents de l'U. N. I. C. E. a de nouveau pris position sur la crise du Marché commun. Dès le début de la crise, il avait fait connaître la position de l'U. N. I. C. E. dans un communiqué diffusé à la presse le 6 juillet 1965. Il vient à présent de procéder à un nouvel examen de la situation actuelle du marché commun et s'est préoccupé des répercussions sérieuses que pourrait entraîner un prolongement de l'impasse existant depuis le début du mois de juillet.

L'U. N. I. C. E. tient à confirmer son attachement fondamental à la poursuite de l'intégration européenne entreprise sur la base du Traité de Rome.

La Communauté a constitué jusqu'ici un facteur d'expansion économique qui lui a valu des avantages dont bénéficient tous les partenaires et lui a permis de s'assurer une place très importante dans le monde.

Cependant, l'oeuvre entreprise ne portera réellement ses fruits que si elle peut être menée à son terme dans les délais prévus et dans le respect intégral des objectifs et des clauses du Traité.

Problèmes généraux

Comme l'U.N.I.C.E. l'a déjà souligné précédemment, il est à craindre que tout arrêt dans le développement du marché commun ne vienne compromettre gravement les résultats acquis. Non seulement l'essor économique serait freiné, mais les conséquences néfastes de cette situation s'opposeraient nécessairement au progrès social.

Au niveau des entreprises, l'intégration économique a mis en lumière une communauté d'intérêts et a créé des liens de solidarité dont témoignent les nombreuses initiatives prises dans le sens de la coopération. Nul n'ignore que depuis plusieurs années, les décisions des entreprises et les options de politique économique qui engagent l'avenir ont été prises dans la perspective de l'accomplissement intégral du Marché commun. Une incertitude quant à l'avenir de cette intégration risque de remettre en cause les transformations de structure par lesquelles l'industrie doit pouvoir s'adapter à la concurrence internationale sans cesse plus vive.

C'est pourquoi des étapes déterminées dans le temps doivent pouvoir être respectées afin que les entreprises elles-mêmes puissent s'en tenir à un programme. Des sacrifices doivent être consentis dans la perspective d'une prospérité accrue par un marché élargi aux possibilités plus vastes. Par contre, l'industrie ne saurait accepter que cette perspective puisse être compromise par des incidents politiques susceptibles de se répéter.

Les fédérations industrielles tiennent à souligner qu'à leurs yeux, la réalisation de l'union économique doit nécessairement aller de pair avec celle de l'union douanière. Aussi insistent-elles pour qu'un effort particulier soit accompli dans la voie des politiques communes qui accusent un incontestable retard. Cet effort devrait porter :

- sur la mise en place des politiques communes en matière commerciale, agricole, ainsi que dans le domaine des transports et de l'énergie,
- sur la coordination des politiques conjoncturelle, monétaire et budgétaire,
- ainsi que sur l'élimination complète des distorsions de la concurrence par l'harmonisation des régimes fiscaux et juridiques.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à des concessions réciproques et par la voie de modifications parallèles des politiques nationales. La progression doit s'accomplir selon un rythme continu et préétabli; elle appelle un programme d'action communautaire conçu comme un ensemble et clairement défini.

L'U.N.I.C.E. souligne que les négociations entreprises dans le cadre du G.A.T.T. ainsi qu'avec plusieurs pays tiers sont subordonnées au dénouement de la crise.

Elle appelle de tous ses voeux l'organisation de contacts au niveau approprié et suivant les modalités opportunes en vue de susciter dès que possible les conditions permettant la solution de la crise, dans un esprit communautaire. Elle demande la poursuite de l'application du Traité et souhaite le retour au fonctionnement, prévu par le Traité, des institutions exécutives - le Conseil et la Commission -, garantes du développement continu et équilibré de la Communauté.

(Patronat français, août-septembre 1965)

(Communiqué de presse de l'U.N.I.C.E., 7 octobre 1965)

13 - Position de la C.I.S.L.

Le comité exécutif des syndicats libres (C.I.S.L.) des pays de la C.E.E. a adopté, début octobre, une motion sur la situation actuelle de la Communauté. Les

syndicats libres :

- "- repoussent avec énergie la procédure contraire au Traité et aux règles de la démocratie, qui consiste à prendre - par le truchement des conférences de presse - des décisions unilatérales, portant sur l'existence même des Communautés, sans consultation préalable des autres Etats membres;
- continuent de considérer les Traités de Paris et de Rome comme la base solide et inébranlable des efforts entrepris en vue d'unifier l'Europe, politiquement et économiquement;
- estiment que les Traités sont intangibles, et invitent la Commission de la C.E.E. à poursuivre son rôle de gardienne du Traité et à rester la force stimulante de la politique communautaire;
- s'engagent à défendre de toutes leurs forces le respect des dispositions du Traité de la C.E.E. et le maintien des compétences supranationales exercées par les organes communautaires;
- sont fermement décidés à s'opposer, par des actions communes, à toutes tentatives visant à revenir au système de relations bilatérales ou multilatérales entre gouvernements, en affaiblissant les institutions communautaires dans leur structure et dans leurs hommes;
- adressent un appel pressant aux gouvernements et à toutes les forces progressives en Europe, pour qu'ils déploient tous les efforts en vue de mettre fin le plus rapidement possible à la crise et d'assurer l'évolution ultérieure de la Communauté dans sa forme actuelle".

14 - L'Organisation européenne de la C.I.S.C. devant la crise du Marché commun

Le Bureau Exécutif de l'Organisation Européenne de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens réuni à Bruxelles, le 15 juillet 1965, sous la présidence de A. Cool, a procédé à un large échange de vues concernant la situation résultant du désaccord constaté au Conseil de la Communauté économique européenne, le 30 juin 1965, au sujet du financement de la politique agricole commune; il tient à souligner que le désaccord constaté au sein du Conseil de la C.E.E. est disproportionné avec son objet immédiat et recouvre des divergences fondamentales entre les gouvernements sur la conception même de la Communauté européenne, ainsi que des déficiences dans le fonctionnement des Institutions de la C.E.E.

Face à ces divergences, le Bureau exécutif tient à réaffirmer et à proclamer les positions de l'Organisation européenne de la C.I.S.C., parlant au nom de toutes les Organisations syndicales, affiliées à la C.I.S.C. dans les pays membres de la C.E.E. et au nom de tous les travailleurs qui lui font confiance :

- 1) La réussite de l'intégration économique de l'Europe a déjà atteint un tel stade d'avancement qu'il est impossible de l'arrêter. Cette intégration est une absolue nécessité pour les peuples d'Europe engagés sur cette voie;
- 2) L'oeuvre d'intégration, entreprise entre six pays d'Europe occidentale, doit réussir, étant donné sa valeur d'exemple pour les autres pays d'Europe et pour les autres régions du monde;
- 3) Tout arrêt sur cette voie difficile, mais irréversible, de l'intégration et toute tentative de se dérober à la solidarité et à la discipline nécessaires à une oeuvre commune sont à considérer comme néfastes pour le bien des peuples concernés;

Problèmes généraux

- 4) L'intégration économique et sociale postule l'unification politique de l'Europe, selon des voies démocratiques;
- 5) A cet effet, un équilibre institutionnel démocratique et efficace doit être réalisé aussi rapidement que possible entre l'Exécutif communautaire et les Gouvernements nationaux, sous le contrôle et l'impulsion politique du Parlement européen et en consultation permanente et effective avec le Comité économique et social.

En marquant l'attachement du Mouvement Syndical Européen à la continuation de l'intégration européenne, le Bureau Exécutif de l'organisation européenne de la C.I.S.C. tient à souligner que cette intégration doit s'orienter davantage que par le passé vers une réelle démocratie politique, économique et sociale, porteuse de plus de justice sociale, d'un bien-être généralisé et d'une coopération étendue entre les peuples.

Ces objectifs ne seront atteints que si le monde du travail, organisé au niveau européen, est associé bien davantage que jusqu'à présent à l'élaboration des structures et des décisions communautaires et à leur mise en oeuvre.

Le Bureau Exécutif estime que la volonté des milieux économiques et sociaux de continuer l'intégration européenne doit se manifester.

A cet effet :

- 1) Conséquemment aux contacts existant entre les deux organisations, il propose au Comité exécutif du Secrétariat européen de la C.I.S.L. de décider ensemble que des démarches soient entreprises au plan national par les instances confédérales auprès de leur gouvernement respectif pour lui faire part de la volonté des organisations syndicales de voir se poursuivre l'intégration européenne;
- 2) Il estime que les contacts pris entre les organisations syndicales et toutes les organisations économiques et sociales au niveau communautaire doivent être poursuivis en vue de marquer le désir commun de ces milieux de continuer l'intégration européenne, quelles que puissent être entre eux les divergences sur la façon d'orienter l'économie européenne. Ces contacts devraient aboutir à une manifestation claire de leur volonté.

(Au travail, 21 juillet 1965)

15 - Position du C.O.P.A.

Le présidium du Comité des organisations professionnelles agricoles de la C.E.E. a publié un communiqué, début septembre, dans lequel il déclare notamment : "Le Présidium a poursuivi ses travaux afin de préparer des prises de position sur les moyens de faire progresser la politique agricole globale, qui a guidé jusqu'à présent et continuera à guider les efforts des agriculteurs de la C.E.E., en vue de la pleine réalisation du Traité de Rome. Il est apparu très nettement que les plus graves inconvénients, tant pour l'économie générale que pour l'économie agricole, pourraient résulter d'une prolongation de l'incertitude actuelle. Il s'agit en particulier des buts à poursuivre et des moyens sur lesquels les agriculteurs peuvent tableer pour prendre eux-mêmes leurs propres dispositions touchant l'orientation de leurs productions, leurs investissements, etc..."

La persistance de la présente situation risque de rendre aléatoires les efforts et les mesures nécessaires d'amélioration des revenus agricoles et d'entraver la mise en oeuvre des dispositions économiques et sociales appelées par l'adaptation du Marché commun. Le Présidium a examiné le mémorandum de la Commission de la

C.E.E. du 22 juillet sur le financement de la politique agricole commune, et a souhaité la reprise des négociations. Ces propositions constituent un point de départ pour l'élaboration des éléments essentiels à la poursuite de la politique agricole commune, notamment à l'établissement d'un calendrier pour l'organisation et l'unification des marchés."

16 - Position commune des organisations professionnelles européennes

Les organisations qui groupent, à l'échelle européenne, les travailleurs de toutes les tendances, les producteurs agricoles, les industriels, se sont réunies le 16 juillet à Bruxelles, à l'échelon des secrétaires généraux. Il s'agit du C.O.P.A., de l'U.N.I.C.E., de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. et du Secrétariat syndical européen C.I.S.L. Objet de la réunion : un échange de vues sur la situation actuelle de la Communauté. Les secrétaires généraux ont constaté que les réunions tenues séparément par leurs organisations exprimaient une même inquiétude et le désir unanime de poursuivre l'intégration européenne. Ils ont décidé de rester en contact, pour suivre ensemble l'évolution de la situation. Des actions communes pourraient être envisagées.

1 - La conférence des syndicats des travailleurs agricoles de la C.E.E.

Les 18 et 19 septembre s'est tenue à Bari la troisième conférence des syndicats des travailleurs agricoles des pays de la C.E.E., à laquelle ont participé de nombreuses personnalités du monde agricole et social européen.

Parmi les diverses interventions faites au cours des travaux, il convient de mentionner particulièrement celle de M. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la C.E.E. Après avoir déclaré que la raison profonde de la crise actuelle est la diversité des conceptions politiques quant aux moyens à employer pour construire la nouvelle Europe et aux buts à atteindre, M. Levi Sandri a précisé : "Nous aspirons à une Europe où les économies, les politiques sociales, agricoles et commerciales des Six s'intègrent pour former un tout unique. On ne peut pas atteindre cet objectif par de simples formules de coopération internationale, qui du reste ont été déjà amplement expérimentées. Il faut des méthodes modernes, des formules plus adaptées aux circonstances présentes, du type de celles que prévoient les traités de Paris et de Rome".

L'existence d'organes indépendants des gouvernements (la Haute Autorité de la C.E.C.A., les Commissions de la C.E.E. et de l'Euratom) constitue la principale caractéristique et l'originalité du processus d'intégration. Ces organisations, a dit M. Levi Sandri, incarnent et interprètent l'intérêt commun européen; elles contiennent en germe cette supranationalité qui caractérise précisément la Communauté. Si elles devaient disparaître et si leurs pouvoirs devaient être limités, la Communauté elle-même disparaîtrait et avec elle la possibilité de réaliser cette politique agricole que l'on a pu développer précisément grâce aux propositions de la Commission de la C.E.E.

De l'avis de M. Levi Sandri, la situation actuelle est extrêmement délicate et exige que tous ceux qui ont une responsabilité au sein de la Communauté forment un front commun afin de sauvegarder l'esprit et la lettre des traités. Après avoir rappelé à ce propos que les travailleurs agricoles ont dans cette action un rôle de premier plan à jouer, le vice-président de l'Exécutif de la C.E.E. a déclaré qu'il était convaincu que les syndicats sauraient montrer suffisamment de fermeté et de résolution pour empêcher la résurgence du nationalisme.

Intervenant également dans le débat, M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E., a mis l'accent sur la gravité de la crise politique que traverse actuellement la Communauté. Il a déclaré notamment que l'on ne peut réaliser une union économique et une politique agricole en l'absence de liens organiques et d'institutions communautaires comme celles issues du traité de Rome. Tout en ayant conscience du danger que représente la crise actuelle, il a exprimé sa conviction que l'on peut trouver une solution permettant de poursuivre l'intégration économique européenne sur la base de politiques communes et non à l'aide de formules de zone de libre échange qui, de par leur nature, ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes agricoles, sociaux et économiques qui se posent à la société actuelle.

M. Aride Rossi, secrétaire général de l' "U.I.L.-Terra" a déclaré que la création de ressources communautaires propres contribuerait de manière décisive à la solution de nombreux problèmes, notamment celui des structures, même si le besoin d'une vaste décentralisation, la nécessité de tenir compte de la diversité de

l'agriculture dans les différentes régions de la Communauté et l'impossibilité de faire supporter aux institutions communautaires l'intégralité des charges financières découlant des mesures prises en faveur des structures agricoles, excluent toute possibilité de faire dépendre la politique structurelle de la seule autorité des organes communautaires. De l'avis de l'orateur, cela n'empêche nullement que l'on puisse reconnaître une large responsabilité à la Communauté également dans le domaine de la politique structurelle, tant en ce qui concerne le rythme et les aides à accorder à cette politique que pour ce qui est des charges financières qui en découlent. Cela implique le renforcement des pouvoirs d'intervention des institutions communautaires dans la politique structurelle des Etats membres, renforcement que l'on doit réaliser surtout par l'intermédiaire de la législation agricole et l'élaboration de plans communautaires.

Le secrétaire de l'U. I. L.-Terra a ensuite déclaré que, pour ne pas aggraver le déséquilibre entre le revenu par tête d'habitant du secteur agricole et celui des autres secteurs, il était indispensable d'insérer la politique structurelle agricole dans le contexte plus vaste de la politique de développement régional, de la politique à moyen terme et de la politique sociale.

En conclusion de son intervention, M. Aride Rossi a exprimé son mécontentement du fait que le Conseil de ministres de la Communauté ajourne perpétuellement la fixation des moyens financiers et des instruments nécessaires à la mise en oeuvre d'une politique d'amélioration des structures appropriées.

Dans la résolution adoptée à l'issue de ses travaux, la conférence des travailleurs agricoles européens souligne la nécessité d'efforts constructifs pour surmonter la crise actuelle et développer le marché commun parallèlement à la mise en oeuvre d'une politique sociale générale où l'agriculture ait sa place.

La conférence estime par conséquent indispensable d'assurer, progressivement et parallèlement à la mise en place du marché, et à la réalisation de la politique commerciale et de la politique structurelle, la mise en oeuvre d'une politique sociale dans le secteur de l'agriculture grâce à l'établissement de conventions collectives qui fixent au niveau de la C. E. E. le cadre de normes minima en matière de salaires et de conditions de travail des salariés agricoles et grâce à des dispositions communautaires régissant la situation sociale de tous ceux qui travaillent dans l'agriculture.

La conférence considère comme prioritaires les revendications suivantes :

Salaires : Ils doivent, à brève échéance, être alignés sur ceux des secteurs industriels et commerciaux. Il faudrait prendre pour base les salaires payés dans les secteurs économiques où sont exécutés des travaux comparables aux activités agricoles en ce qui concerne la qualification professionnelle polyvalente. A long terme, les salaires des travailleurs agricoles devraient être intégrés dans la hiérarchie des salaires de manière à tenir compte de la valorisation croissante du travail agricole, étant donné que la mécanisation et la rationalisation accrues placent les travailleurs agricoles devant des exigences toujours plus grandes.

Durée du travail : Les travailleurs agricoles doivent bénéficier des conditions en vigueur dans les autres secteurs économiques; les travaux extraordinaires et ceux effectués durant les jours fériés doivent être rétribués au moyen d'indemnités supplémentaires ou compensés par des jours de repos.

Congés : Les travailleurs agricoles doivent bénéficier chaque année de congés payés.

Sécurité de l'emploi : Seuls les salariés agricoles employés toute l'année peuvent acquérir la qualification nécessaire à l'accroissement de la productivité du travail. Seul le cette sécurité permet au travailleur agricole d'éprouver pour le travail l'attrait indispensable.

Sécurité sociale : Alignement sur les dispositions en vigueur dans les autres secteurs industriels en ce qui concerne l'assurance maladie et vieillesse, le chômage, les accidents du travail, les sommes retenues pour la pension, les logements familiaux, la protection du travail.

Après avoir évoqué le temps d'arrêt marqué le 30 juin dernier dans la poursuite des efforts en vue de la construction de l'Europe et réaffirmé que les dernières déclarations du général de Gaulle mettent sérieusement en péril les fondements du traité de la C. E. E., le document lance un appel à tous les gouvernements des Etats membres "pour qu'ils maintiennent les principes supranationaux de la C. E. E. et recherchent une solution à la crise politique que traverse actuellement la Communauté".

"La conférence - conclut le document politique - souhaite que le Conseil reprenne les négociations interrompues sur le financement de la politique agricole commune et les pouvoirs du Parlement, sur la base du mémorandum de la Commission de la C. E. E. du 22 juillet 1963."

(Agence "Europa Unita", 20, 21 et 22 septembre 1965)

2 - Le point de vue de l'E.N.I. sur le marché communautaire des sources d'énergie

La mise en oeuvre du programme de l'Ente Nazionale Idrocarburi (E. N. I. - Italie), qui est largement commenté dans le rapport détaillé que l'Ente a élaboré pour présenter le bilan au 30 avril 1965, pose notamment des problèmes qui ont trait à l'organisation du marché communautaire des sources d'énergie.

A cet égard, le rapport souligne que la situation de ce marché exige désormais une intervention de coordination, surtout après les récentes découvertes de vastes réserves de gaz naturel qui sont un élément de concurrence très semblable à la situation devant laquelle on s'est trouvé au lendemain de la crise de Suez, quand s'intensifia la concurrence faite par le charbon américain et l'huile combustible au charbon européen. Les organismes communautaires ont alors inauguré une politique protectionniste, mais articulée dans différentes directions : à la mise en vigueur de taxes et impôts destinés à défendre la production européenne vinrent se joindre les plans de rationalisation de l'industrie charbonnière de la C. E. C. A., qui fut mise en mesure de mieux affronter la concurrence avec une production plus restreinte.

Aujourd'hui encore, précise le rapport, les institutions communautaires sont appelées à opérer un choix pour le niveau des coûts des sources d'énergie : alors qu'une large utilisation du gaz naturel réduirait notablement ces coûts, une politique de défense des positions acquises précéderait les maintiendrait au contraire au niveau actuel ou les entraînerait à la hausse à moyen ou long terme. Mais, si les institutions communautaires n'ont pas suivi à fond une politique de coûts élevés de l'énergie quand la concurrence émanait de sources externes, à plus forte raison ne devraient-ils pas la suivre aujourd'hui. La source concurrente la plus avantageuse du point de vue technique et économique est désormais produite dans la Communauté; et il existe déjà en Europe une amorce d'un réseau de transport, dont l'achèvement permettant en fin de compte de l'étendre à tous les pays ne serait ni trop difficile, ni trop coûteux.

Chacun de ces problèmes, souligne le rapport, devrait être résolu dans un contexte cohérent, en tenant compte du fait que les solutions choisies influenceront directement sur les coûts de l'énergie et, partant, sur la compétitivité de l'industrie européenne. Du reste, la C. E. E. a déjà établi que l'objectif fondamental de la politique européenne est de garantir le coût le plus bas de l'énergie, compatible avec la sécurité de l'approvisionnement. La découverte des réserves européennes de gaz naturel offre une occasion extrêmement favorable pour atteindre un objectif qui, jusqu'alors, pouvait sembler une simple déclaration d'intention.

(Agence "Europe unie" - 21 septembre 1965)

3 - Le Vème Plan français et le Marché commun agricole

Le Comité permanent général des chambres d'agriculture, réuni à Tulle, les 7 et 8 septembre 1965, sous la présidence de M. René Blondelle, a examiné le projet du Vème Plan.

Il considère ce texte comme un assemblage d'intentions souvent louables mais hétérogènes beaucoup plus que comme un plan de développement économique et social fixant des objectifs déterminés et proposant les moyens législatifs et financiers indispensables à sa mise en oeuvre. Ce plan, purement indicatif, ne permettra pas à l'agriculture française, conformément à la loi d'orientation du 5 août 1960, un rattrapage des revenus agricoles; le taux de progression du revenu agricole par exploitation et par an a été, en effet, ramené par le gouvernement de 5,5 % à 4,8 % malgré la loi d'approbation des options du Vème plan votée en novembre 1964.

Il constate, d'autre part, que toute la politique agricole énoncée par le plan est bâtie dans l'optique de la réalisation de la politique agricole commune. Au moment donc où le revenu par personne active agricole atteint 60 % du revenu par personne active nationale, et où le dernier rapport de la commission des comptes de l'agriculture enregistre, pour l'année 1964, une baisse de 6,2 % du revenu agricole (en francs constants), le comité permanent général considère qu'il est indispensable que les négociations de Bruxelles soient reprises sur la base des propositions de la Commission européenne.

Il souhaite et propose que le parlement, dans le respect des principes de la loi d'orientation, obtienne du gouvernement, par un vote lors du prochain débat sur le plan, des stipulations législatives précises l'engageant sur le taux de progression du revenu agricole annuel et par exploitation de 4,8 % (taux minimum déjà réduit).

En résumé, il est essentiel d'obtenir par le Vème plan une orientation vers les productions actuellement sous-rémunérées pour les agriculteurs et souhaitée par les consommateurs (viande); le maintien d'une main-d'oeuvre agricole optimale suivant les régions; une réelle expansion des régions actuellement en difficulté, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire; la revalorisation indispensable du revenu agricole qui conditionne à la fois la vitalité de l'agriculture et le dynamisme de l'ensemble de l'économie.

(Communiqué de l'A. P. P. C. A., 8 septembre 1965)

4 - La politique commerciale de la France à l'égard de la C. E. E. et des pays tiers

M. Waldeck Rochet, communiste, dans une question écrite au ministre des affaires étrangères, souligne que les importations françaises en provenance des

pays du Marché commun, et notamment de l'Allemagne de l'ouest, augmentent beaucoup plus vite que les exportations françaises vers ces mêmes pays, ce qui constitue un grave danger pour l'industrie française. D'autre part, on sait, poursuit l'auteur de la question, qu'en dépit des proclamations aux agriculteurs sur les prétendus avantages du Marché commun, c'est, en définitive, vers les pays situés en dehors du Marché commun que la France a exporté et exporte les plus grandes quantités de produits agricoles. C'est ainsi que les pays socialistes se rangent désormais parmi les plus importants clients de la France, alors que ses exportations à destination du Marché commun ont diminué en pourcentage par rapport à 1960. La France n'a donc pas intérêt à confiner son commerce extérieur dans le cadre trop étroit du Marché commun. M. Waldeck Rochet demande quelles mesures compte prendre le gouvernement pour que la France développe ses échanges commerciaux avec tous les pays et qu'elle prenne des initiatives favorables au développement des relations commerciales avec tous les pays du Marché commun et les autres pays, en premier lieu les pays européens, sans discrimination, sur la base de l'égalité et des avantages réciproques.

Dans sa réponse, le ministre des affaires étrangères estime que pour porter un jugement objectif sur les conséquences de la mise en oeuvre du traité de Rome, il faudrait tenir compte également de l'évolution de la balance des paiements de la France à l'égard de ces pays, des progrès de la production française tant industrielle qu'agricole, comme aussi des effets de l'ouverture progressive de nos frontières sur la réorganisation des structures de l'industrie française et sur le niveau des prix des biens de grande consommation durables ou non, tels qu'automobiles, appareils électro-ménagers, textiles, etc. Dans tous ces domaines, il est difficilement contestable que l'économie française a tiré profit de l'existence d'un Marché commun, c'est-à-dire d'une ouverture à la concurrence étrangère. Si cependant l'on ne prend en considération que les seuls échanges commerciaux de la France avec la C.E.E., la première constatation que l'on puisse faire est qu'ils ont connu un remarquable accroissement depuis 1958, accroissement nettement plus rapide que celui du commerce de la France avec les autres pays du monde. Notre commerce avec les pays du Marché commun représente maintenant près de la moitié de nos échanges avec les pays non membres de la zone franc, échanges qui se sont eux-mêmes beaucoup accrus depuis 1958. S'agissant des produits agricoles, les ventes à nos partenaires et notamment à l'Allemagne se sont accrues. Ce n'est cependant que lorsque le Marché commun agricole sera réalisé, c'est-à-dire lorsque des prix uniques auront été fixés pour tous les grands produits (et les obstacles aux échanges par conséquent abolis) que l'on pourra escompter un développement vraiment sensible des échanges, lesquels demeurent, malgré leur récente augmentation, nettement inférieurs aux possibilités. S'agissant des produits industriels, l'expérience des six dernières années montre que, contrairement à ce qui a été souvent dit lors de la négociation du traité de Rome, l'industrie française est d'une façon générale en mesure de soutenir la concurrence de l'industrie de ses partenaires. Ceci ne signifie aucunement qu'elle puisse relâcher ses efforts; l'augmentation spectaculaire des ventes allemandes, et plus encore italiennes, en France au cours de ces dernières années démontrerait, s'il en était besoin, la nécessité d'une augmentation constante de la productivité de notre industrie et la recherche par nos entreprises de nouveaux débouchés à l'étranger. Le Gouvernement en est conscient et a mis en oeuvre une politique de promotion des exportations, politique qui d'ailleurs ne vise pas les seuls marchés de nos principaux partenaires européens, mais tous les pays du monde.

(J.O., Assemblée nationale, Débats, 11 septembre 1965)

5 - Les organisations professionnelles agricoles françaises et la politique agricole commune

Le 27 juillet 1965, les quatre organisations agricoles françaises les plus importantes : A.P.P.C.A. (Assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture), C.N.J.A. (Centre national des jeunes agriculteurs), C.N.M.C.C.A. (Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole), F.N.S.E.A. (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), ont adressé au Premier ministre une lettre dans laquelle elles déclarent avoir pris connaissance avec un vif intérêt que la Commission européenne avait établi et adressé aux six gouvernements un mémorandum sur le financement communautaire de la politique agricole commune et estiment que la prolongation de la crise actuelle et l'absence de progression en matière de politique agricole commune qui risquent d'en résulter vont remettre en cause les options votées par le parlement français en ce qui concerne le Vème plan. Les organisations agricoles souhaitent que le Conseil de ministres de la C.E.E. parvienne prochainement à un accord sur le règlement financier nécessaire à l'achèvement du Marché commun agricole et à la poursuite de toute la politique communautaire.

Elles demandent au Premier ministre de bien vouloir leur indiquer si le gouvernement français considère que les conditions d'une reprise des négociations à Bruxelles sont maintenant remplies.

Dans un communiqué commun publié le 4 août 1965, les dirigeants des organisations agricoles françaises, après avoir examiné le mémorandum de la Commission concernant le financement de la politique agricole commune, constatent que les mesures suggérées dans ce document visent à stimuler la réalisation de la politique agricole commune d'une façon globale, ménagent la possibilité de réduire la période transitoire, tiennent compte des objections formulées par le gouvernement français à l'encontre des propositions de la Commission qui ne concernaient pas le problème spécifique du financement de la politique agricole commune, apportent aux pays partenaires des apaisements sur des points auxquels ils tenaient.

Les dirigeants agricoles français pensent que ce texte constitue une bonne base de travail; en conséquence, ils sont d'autant plus intéressés à obtenir du gouvernement français une réponse à la question qu'ils lui ont posée le 27 juillet au sujet de la reprise des négociations à Bruxelles.

Le 17 août, le Premier ministre a répondu ce qui suit : "Il ne vous échappe pas, je pense, que les négociations internationales relèvent de la seule compétence du gouvernement, responsable devant le pays et comptable des intérêts de la Nation.

Au surplus, ces intérêts et, notamment, ceux de l'agriculture française n'ont cessé, depuis quatre ans, d'être défendus à Bruxelles par le gouvernement dans des conditions qui lui méritent, je l'espère, l'appui et la confiance des citoyens".

Devant une telle prise de position, les organisations professionnelles agricoles affirment qu'il est de leur rôle et de leur devoir, conformément au préambule de la Constitution, de faire connaître l'avis de leurs mandants sur toutes les questions concernant les agriculteurs. Elles entendent poursuivre leur mission, les négociations de Bruxelles entrant particulièrement dans ce cadre.

Elles considèrent que les nouvelles propositions présentées par la Commission européenne dans son mémorandum du 22 juillet constituent une base satisfaisante pour la reprise des négociations et qu'à défaut de cette reprise c'est le traité

de Rome lui-même et son application qui sont en cause. Chaque semaine de retard dans la reprise du dialogue est gravement préjudiciable aux intérêts des agriculteurs comme à l'économie générale du pays et compromet l'ensemble de la construction européenne.

La dégradation officiellement constatée du revenu agricole, l'abandon des options agricoles du Vème plan votées par le Parlement, le retard pris en matière d'investissements agricoles et d'adaptations régionales ne sont pas de nature à inciter les agriculteurs à accorder appui et confiance à la politique agricole du gouvernement.

(Communiqués des organisations agricoles françaises, 4 août 1965, 1er septembre 1965)

I - LE PARLEMENT EUROPEEN

a) Séance du 24 septembre à Strasbourg

1 - Election du Président du Parlement européen

M. Jean Duvieusart (sénateur démocrate-chrétien belge) ayant quitté la vie politique de son pays et donné sa démission de la présidence du Parlement européen avant l'expiration de son mandat, en mars 1966, le Parlement a procédé à l'élection de son nouveau président, au cours de sa séance du 24 septembre 1965.

M. Victor Leemans, sénateur démocrate-chrétien belge, seul candidat à la présidence, a été élu par 58 voix sur 97 votants. La personnalité du candidat et ses activités avant et pendant la dernière guerre ayant fait l'objet d'attaques dans la presse belge au cours des dernières semaines, le porte-parole du groupe socialiste, M. Kapteyn a déclaré que son groupe ne soutiendrait pas la candidature de M. Leemans, ce à quoi M. de Gryse, député belge, s'appuyant sur un témoignage du Premier Ministre de son pays, a riposté que les attaques portées contre M. Leemans étaient dénuées de tout fondement.

Prenant la parole, le nouveau Président a rendu hommage à l'oeuvre de son prédécesseur. Il a évoqué, ensuite, la crise de la Communauté et réaffirmé la fidélité indispensable au Traité de Rome ainsi que la nécessité de poursuivre les négociations et de relancer l'oeuvre communautaire. Si l'Europe ne veut pas se morceler et disparaître, il faut qu'elle s'unisse. Le Parlement se doit d'insister sur la permanence de la communauté de droit créée par les traités européens. En effet, poursuit M. Leemans, qui pourrait croire qu'étant donné la situation économique, financière et politique actuelle et après les résultats acquis dans la Communauté et en dehors d'elle, on puisse trouver la solution de nos problèmes dans un traité de libre-échange, dans la rupture des liens communautaires ou dans le démantèlement des moyens et instruments qui nous mettent en mesure de jouer sur le plan mondial le rôle d'un partenaire à part entière ?

Trois brefs discours sont alors prononcés par les présidents des Exécutifs européens. M. Hallstein, président de la Commission de la C. E. E., a déclaré que l'on se trouvait actuellement à un tournant décisif pour l'unité de l'Europe. Le droit est le seul fondement de l'ordre nouveau auquel nous sommes attachés et qui définit un équilibre entre les intérêts nationaux et assure le respect des intérêts de chacun. Même si les décisions finales sont laissées aux gouvernements, c'est l'organe communautaire qui est responsable des mesures à prendre pour faire respecter cet équilibre. Il est de notre devoir, a conclu M. Hallstein, de veiller à une juste harmonie; nous ne négligerons aucun effort pour y parvenir.

M. Carelli, vice-président de la Commission de l'Euratom, félicite ensuite M. Leemans de son élection. Il est persuadé que le nouveau président du Parlement européen apportera une contribution efficace à la construction européenne.

Enfin, M. del Bo président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., exhorte le Parlement européen, représentant de la volonté des peuples, à poursuivre ses efforts afin que l'Europe de droit devienne, dans les plus brefs délais, une réalité concrète.

2 - Election d'un vice-président du Parlement européen

Le Parlement européen a ensuite procédé à l'élection de M. Joseph Wohlfart (député socialiste luxembourgeois) comme vice-président, en remplacement de M. Fohrmann, nommé membre de la Haute Autorité.

3 - Adoption d'une résolution sur la situation politique actuelle de la Communauté européenne

Toujours au cours de sa séance du 24 septembre, le Parlement a adopté une résolution qui lui avait été soumise par sa commission politique. Dans cette résolution, le Parlement souligne qu'aucun pays membre n'a le droit de se soustraire aux engagements pris en vertu des traités européens. Il rappelle aux six Etats membres que les traités doivent être intégralement respectés et exécutés dans les délais prévus, notamment pour ce qui concerne la constitution, les compétences et les obligations de chaque institution communautaire. Le Parlement européen adresse un appel aux parlements nationaux pour qu'ils obtiennent des gouvernements respectifs l'application d'une telle politique. Enfin, il donne son approbation à l'action de la Commission de la C.E.E.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par le Parlement européen. Le groupe de l'Union démocratique européenne n'a pas pris part au vote estimant que le problème relève à l'heure actuelle de la seule compétence des gouvernements.

b) Douzième réunion jointe des membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen

Les 24 et 25 septembre s'est déroulée à Strasbourg la douzième réunion jointe des membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. Les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest constituaient cette année le thème d'un échange de vues qui a donné lieu à la présentation de trois rapports. M. Achenbach, (R. F. d'Allemagne), qui a présenté le rapport annuel sur l'activité du Parlement du 1er mai 1964 au 30 avril 1965, a consacré la première partie de son document de travail au thème cité. Après avoir décrit les conditions actuelles des relations commerciales entre les pays des deux blocs économiques, le rapporteur tire les conclusions suivantes :

" Plus le marché est grand et moins le commerce extérieur est une question vitale pour les peuples participant à ce marché et par conséquent motif de tensions ou même de complications belliqueuses."

" La Communauté devrait instaurer au plus tôt une politique commerciale commune à l'égard des pays à commerce d'Etat et s'efforcer dès l'abord d'obtenir un accord sur ce point avec les autres pays de l'Europe occidentale ainsi qu'avec les U. S. A. "

" Le fait que le commerce entre grands marchés - U.S.A., Europe, Union Soviétique - n'est pas une question vitale pour ces marchés, nous amène à conclure qu'aucun de ces centres de puissance économique ne peut imposer à un autre centre de puissance des décisions ou des comportements politiques en usant de moyens économiques comme par exemple une orientation du commerce extérieur."

" Toute tentative en ce sens ne pourrait être que vouée à l'échec et n'aurait, en soi, aucun sens. Il en résulterait un conflit qui ne serait motivé par rien."

" Dans les échanges entre grands marchés, c'est-à-dire entre les U.S.A., la C.E.E. et le bloc oriental, le commerce devrait retrouver sa base réelle, le propre profit bien compris, le profit de l'acheteur et du vendeur. Un commerce mené sans arrière-pensée améliorerait le climat général et ne perturberait pas la recherche d'une entente politique dans l'intérêt de la paix du monde."

" Est à rejeter la thèse que par un renforcement des échanges et par d'autres avantages financiers on peut obtenir en contrepartie des concessions politiques et que le commerce avec l'Est faciliterait par exemple la solution du problème numéro un de l'Europe, problème qui tient tout particulièrement au coeur de votre rapporteur, le problème de la réunification de l'Allemagne dans la paix et la liberté."

M. Nessler (France) a présenté le rapport sur les aspects politiques des échanges commerciaux Est-Ouest. Le rapporteur constate que le contexte international a été déterminant dans le développement des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. Ceux-ci sont le fruit de la coexistence pacifique, qui a fait apparaître toutefois au sein du bloc communiste certaines failles et une tendance au nationalisme. Les pays de l'Est cherchent en effet à marquer leurs distances vis-à-vis de l'Union soviétique et du COMECON. Cette tendance présente certains aspects favorables au maintien de la paix, et le moyen de consolider cette tendance, le rapporteur le trouve dans l'extension des relations bilatérales entre l'Ouest et chaque Etat de l'ancien bloc oriental. A son avis, une approche multilatérale ne pourrait que compromettre cette perspective politique.

Cette situation nouvelle ne va pas sans une refonte de certaines conceptions vieilles, tant à l'Est qu'à l'Ouest. Et tout d'abord dans la République Fédérale d'Allemagne qui a accru ses échanges commerciaux au cours des dernières années avec les pays de l'Est dans le but d'aider ces pays à devenir pacifiques par un bien-être croissant.

De son côté, l'Autriche, favorisant les échanges avec l'Est et cherchant les moyens financiers de les accroître, limitée toutefois dans son action par son statut de neutralité, vise à présenter des conceptions d'une Europe plus large et moins contraignante.

Cette attitude trouve certains échecs en France où l'on se refuse à subordonner les rapports internationaux à des critères tenant aux régimes politiques, économiques ou sociaux. Tout au plus y envisage-t-on de substituer aux barrières européennes un équilibre européen. Le rapporteur souligne ainsi la diversité des motifs et des attitudes adoptées par chacun des partenaires occidentaux dans les échanges avec les pays de l'Est. Qu'il s'agisse encore de la Grande-Bretagne attachée aux accords bilatéraux, de l'Italie qui voit dans le commerce avec l'Est un moyen de tem-

pérer les tensions internationales, ou même des Etats-Unis d'Amérique qui mettent en veilleuse les anciennes restrictions aux échanges, se rendant compte que le bloc de l'Ouest recouvre un grand nombre d'attitudes différentes, il se dégage, à coup sûr, un sentiment unanime favorable aux échanges commerciaux avec les pays de l'Est.

D'un autre côté, on a pu constater, en Union soviétique, une faveur croissante pour les échanges entre le COMECON et la C. E. E. Les pays de l'Est en ont profité pour affirmer leur souveraineté par des échanges bilatéraux. La " soi-disant R. D. A. " tâche de mettre cette situation à profit pour se donner un semblant de juralisme. Les autres Etats de l'Est ont également développé leurs échanges commerciaux avec l'Occident en dépit de certaines appréhensions qu'ils gardaient à l'égard de la République Fédérale d'Allemagne. Ces relations commerciales ne signifient d'ailleurs aucunement que leurs gouvernements respectifs entendent modifier leur régime intérieur.

M. Nessler ne rejette pas pour autant les possibilités qu'offrirait la solution du multilatéralisme des échanges commerciaux. Mais il ne désire pas s'engager dans une querelle d'école qui n'aurait certainement pas pour effet d'entraîner un changement profond de l'idéologie communiste.

Le rapporteur conclut :

" Le bilatéralisme tel qu'il est actuellement pratiqué par la plupart des pays intéressés, à l'Est comme à l'Ouest, offre la possibilité d'improviser utilement au gré des conjonctures parce qu'il échappe au rigorisme institutionnel. Il conviendrait cependant que ce bilatéralisme avec toutes ses variantes laissées à l'imagination des gouvernements ne perde pas de vue son but collectif implicite en succombant à l'utilisation exclusive de surenchères nationales.

Dès lors, une entente, ou même une collaboration multilatérale, devrait au moins permettre de pourvoir à un échange d'informations sur les grandes lignes des politiques commerciales à l'égard de l'Est, ensuite s'ouvriront peut-être un jour pour l'Occident des possibilités de contribuer, par une voie multilatérale, au développement économique des autres pays européens."

Le rapport de M. Hagnell (Suède) traite des aspects économiques des échanges commerciaux entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. Il constate qu'au cours des dernières années, il s'est produit de part et d'autre un changement d'attitude à l'égard des relations commerciales Est-Ouest. Les échanges entre l'Est et l'Ouest se sont en effet considérablement développés depuis quelques années. Le rapporteur propose des mesures concrètes en vue d'éliminer les difficultés qui entravent encore le développement, souhaité par les deux groupes de pays, de ces relations commerciales.

Selon le rapporteur, les gouvernements des Etats membres doivent s'efforcer d'obtenir, lors des négociations sur la conclusion d'accords commerciaux avec les pays de l'Europe de l'Est, que soit assurée aux entreprises la possibilité de se mettre directement en rapport avec leurs clients de l'Est et de procéder dans ces pays à des études de marché.

Les entreprises commerciales des pays de l'Est devraient également avoir la possibilité de se familiariser davantage avec les exigences occidentales en matière

de présentation et de conditionnement ainsi qu'avec le système de promotion des ventes en vigueur en Occident. Suivant le rapporteur, il est de l'intérêt de toutes les parties de renforcer la stabilité et la régularité de leurs relations commerciales et de consolider leurs engagements réciproques pour de plus longues périodes, afin de faciliter les investissements et la planification industrielle tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Le rapporteur préconise ensuite l'harmonisation des politiques commerciales des pays occidentaux dans le cadre de l'O. C. D. E., de la C. E. E. et de l'A. E. L. E. Le système des crédits à l'exportation consentis à long terme pourrait être amélioré. Le rapporteur souhaite que l'on s'efforce de résoudre dans le cadre de la commission économique des Nations Unies pour l'Europe, les problèmes pratiques que posent les échanges entre une économie de marché et une économie planifiée.

Enfin, le rapporteur estime qu'il serait souhaitable de multilatéraliser les accords de paiement dans le cadre du Comité du développement du commerce de la Commission économique pour l'Europe.

En présentant son rapport, M. Achenbach a notamment déclaré qu'il faut faire du commerce et rien que du commerce, sans sacrifier aux arrière-pensées politiques qui empoisonnent l'atmosphère. Ce n'est qu'à cette condition que les relations commerciales pourront contribuer à une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest. Personnellement, le rapporteur souhaite vivement que le problème allemand soit résolu à la faveur de négociations de paix. Selon lui, le moment est propice.

Après les exposés introductifs des deux autres rapporteurs, M. Hallstein, président de la Commission de la C. E. E., a déclaré qu'il se félicitait de l'intérêt et de la sympathie que les milieux étrangers à la Communauté témoignent à celle-ci à l'occasion de la crise qu'elle traverse.

Parlant au nom de la Haute Autorité, son président, M. del Bo, a déclaré que bien que le traité instituant la C. E. C. A. n'accorde pas à la Haute Autorité de pouvoirs propres en matière de politique commerciale, l'activité que cette institution a déployée dans ce domaine a abouti à des résultats positifs. La C. E. C. A. est habilitée à participer, dans le cadre du G. A. T. T., à des négociations sur les droits d'importation, sur la base du tarif extérieur commun applicable aux produits sidérurgiques. D'autre part, la protection du marché commun de l'acier a pu être assurée.

En faisant appel à l'esprit communautaire des gouvernements des Etats membres, la Haute Autorité a pu esquisser les grandes lignes d'une politique commerciale commune. Toutefois, de nouveaux progrès ne seront possibles que moyennant une renaissance de l'esprit communautaire.

Sans se départir des conceptions libérales qui caractérisent la politique commerciale de la Haute Autorité et afin d'assurer au marché de l'acier la protection nécessaire, les Etats membres ont pris, sur proposition de la Haute Autorité, un certain nombre de mesures provisoires applicables aux importations en provenance des pays à commerce d'Etat. Ces mesures ont abouti à une stabilisation des importations et à une reprise sur le marché de l'acier. Après la fusion des Exécutifs, il appartiendra à l'Exécutif unique de définir une politique commerciale applicable au secteur du charbon et de l'acier.

L'orateur a ajouté qu'à son avis, un accroissement des importations et des exportations d'acier à la faveur d'un élargissement général des échanges entre l'Est et l'Ouest n'est pas exclu.

M. Colonna di Paliano a ensuite exposé le point de vue de la Commission de la C. E. E. sur la politique commerciale à suivre à l'égard des Etats de l'Europe orientale. Tant à l'Est qu'à l'Ouest, on est favorable à un accroissement des échanges. Bien que depuis sa création, la C. E. E. ait accru de 95 % ses échanges avec les pays de l'Est, ceux-ci ne représentent encore que 5 % de l'ensemble des échanges de la Communauté. L'orateur estime qu'un développement considérable de ces échanges serait dans l'ordre des choses.

Un des problèmes que pose ce développement est celui de la possibilité, pour les pays à commerce d'Etat, d'assurer le financement de leurs importations grâce à leurs exportations. En effet, les exportations des pays de l'Est consistent pour une part importante en produits agricoles. Or, la politique agricole commune des Six pourrait faire obstacle à l'importation de ces produits. Selon M. Colonna di Paliano, ce danger n'est pas tellement grave, car la diminution effective, au cours de ces dernières années, des importations de produits agricoles provenant des pays à commerce d'Etat n'est pas imputable à la C. E. E. mais plutôt aux mauvaises récoltes de l'Union soviétique. La situation est d'ailleurs très différente d'un pays à l'autre et l'on ne peut pas encore tirer de conclusions définitives.

D'une façon générale, M. Colonna di Paliano estime que les pays de l'Est n'ont rien à redouter de la politique agricole commune, pour peu qu'ils organisent rationnellement leur production et que leur politique commerciale soit suffisamment souple. Ces pays pourraient d'ailleurs améliorer leur position en participant aux négociations mondiales sur les accords internationaux de marchandises.

En ce qui concerne les produits industriels, la C. E. E. ouvre des perspectives très intéressantes aux pays de l'Europe de l'Est. L'évolution favorable qui s'est amorcée se poursuivra si les pays à commerce d'Etat se révèlent en mesure de fournir des produits industriels de qualité à des prix compétitifs, s'ils adaptent leur organisation de vente et s'ils acceptent de coopérer sur le plan technique chaque fois que cela sera possible et utile.

Du point de vue communautaire, l'ouverture de la Communauté aux produits industriels des pays de l'Est soulève des problèmes de concurrence qui ne pourront être résolus que moyennant une harmonisation des politiques commerciales des Etats membres. La Commission de la C. E. E. a déjà présenté des propositions à ce sujet. Cependant, a précisé l'orateur, la condition première d'une solution satisfaisante est la volonté politique de tous les Etats occidentaux d'harmoniser leurs intérêts et leurs points de vue.

Enfin, M. Colonna di Paliano a examiné, en se référant notamment aux négociations Kennedy, les problèmes relatifs aux crédits d'exportation et à la réduction des droits de douane. Les pays à commerce d'Etat semblent se rendre compte à présent que s'ils exigent des pays occidentaux la réduction des droits d'entrée, il ne pourra leur être donné satisfaction que sur la base d'une réciprocité réelle. Selon l'orateur, les pays à commerce d'Etat devraient s'engager à acheter des produits occidentaux en échange de la réduction des droits d'importation dans les pays à économie libérale.

Après des interventions de MM. Van Offeln (Belgique) et Lord Grantchester (Grande-Bretagne), consacrées aux difficultés actuelles de la C. E. E., M. Kriedemann (R. F. d'Allemagne) a déclaré que le groupe socialiste se félicite de ce que le commerce ne soit plus considéré comme un instrument de politique de puissance. A son avis, la politique commerciale peut contribuer à assurer une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest.

M. de Freitas (Royaume-Uni) intervient en tant que membre du parti travailliste, pour souligner que son gouvernement est favorable aux relations commerciales multilatérales avec les pays de l'Est. Mais on ne peut lui reprocher le fait que ces pays préfèrent les relations bilatérales. A son avis, ces échanges Est-Ouest pourraient trouver une aire de développement dans la soustraction confiée aux industries de l'Est. Il pourrait être porté remède de la sorte au manque de main-d'oeuvre à l'Ouest. Les pays de l'Est y trouveraient leur compte par l'accès aux techniques industrielles de nos pays.

M. Hahn, (R. F. Allemagne), ne croit pas, quant à lui, ainsi que le laisse entendre M. Hagnell, que la planification économique constitue un élément de rapprochement des pays de l'Est et de l'Ouest. Il voit une opposition radicale dans les conceptions de base. Celle de l'Occident est basée sur l'économie de marché. Celle de l'Est exclut au départ cette liberté. Il reste même à prouver que par cette politique commerciale les pays de l'Est ne cherchent pas à pratiquer une politique de puissance.

M. Hahn se déclare d'accord avec M. Achenbach pour dire que la conclusion d'un traité de paix entre l'Est et l'Ouest est souhaitable dans son principe. Mais il conviendrait de se tenir aux deux conditions suivantes :

- l'Alliance Atlantique doit être maintenue,
- les négociations en vue de traité de paix doivent avoir pour base l'accord de Postdam et le statut des quatre puissances.

L'orateur souligne enfin que les relations commerciales de la République Fédérale d'Allemagne avec la "soi-disant République Démocratique" ne sont que des relations inter-zones d'un même pays. Un changement d'orientation dans les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest ne saurait en aucun cas modifier cet état de droit.

M. Czernetz (Autriche), est d'avis que les relations commerciales avec les pays de l'Est sont encore trop modestes pour représenter un danger d'influence politique. Inversement, il ne croit pas que le monde communiste puisse être affaibli par ces échanges. Il s'en prend par contre à l'attitude qu'adoptent certains pays de l'Europe libre, pour stigmatiser les survivances du nationalisme où ils décèlent un danger d'hégémonie.

Au nom de plusieurs de ses amis libéraux, M. Federspiel (Danemark) exprime sa déception sur le sort actuel de la Communauté des Six. Il souhaite que ceux-ci se retrouvent à la table des négociations après avoir éclairci leur position respective. Il s'étonne en outre que les pays désireux d'entrer dans leur Communauté soient tantôt tenus à l'écart sous prétexte qu'ils ne pourraient respecter et l'esprit et la lettre des traités de Rome et de Paris, tantôt invités à se joindre à la Communauté - du moins certains d'entre eux.

M. Sandys (Royaume-Uni) fait connaître à l'Assemblée les réactions auxquelles il a pu assister dans son pays après la rupture du 30 juin. Ses compatriotes n'ont pu rester insensibles au sort de l'Europe des Six. C'est qu'en fait ils désirent participer à une Communauté qui aille plus loin qu'à la simple abolition des droits de douane. Ils n'envisagent même pas une participation à une Communauté qui soit fort différente de celle qu'a créée le traité de Rome. Ils trouveraient fort peu encourageant de savoir que la Communauté à laquelle ils se joindraient, puisse à tout moment être paralysée par un veto.

M. Struye (Belgique) évoque également la rupture des négociations du 30 juin et la récente conférence de presse du Général de Gaulle. Il ne comprend pas cette crainte panique qu'une majorité qualifiée puisse compromettre gravement certains intérêts. Si l'on veut toutefois dissiper certaines appréhensions d'un associé, il est toujours possible d'arriver à un aménagement par un "gentleman's agreement" aux termes duquel cette majorité qualifiée serait réservée pour des cas qui ne compromettent pas les intérêts fondamentaux de certains pays.

c) Activité des commissions du Parlement européen au mois de septembre (1)

Commission politique (1)

Réunion des 23 et 24 septembre à Strasbourg : Echange de vues sur la situation dans la Communauté. Adoption d'un projet de proposition de résolution à ce sujet.

Commission du commerce extérieur (2)

Réunion du 23 septembre à Strasbourg : Examen et adoption du projet de rapport de M. Blaisse, président de la commission, sur proposition de la Commission de la C. E. E. concernant un règlement du Conseil relatif à la protection contre les pratiques de dumping et les systèmes de primes ou de subventions en vigueur dans des pays non membres de la C. E. E. Examen du projet de rapport de M. Moro sur les relations commerciales entre la C. E. E. et l'Inde.

Commission de l'agriculture (3)

Réunion du 23 septembre à Strasbourg : Communication de M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C. E. E., sur l'état actuel de la politique agricole commune, suivie d'un échange de vues avec les membres de la commission de l'agriculture.

Réunion des 28 et 29 septembre à Bruxelles : Examen et adoption du projet de rapport de M. Vals sur une proposition de règlement concernant les vins de qualité produits dans des régions déterminées. Examen et adoption d'un projet d'avis élaboré par M. Blondelle à l'intention de la commission du commerce extérieur, sur une proposition de règlement du Conseil relatif à la protection contre les pratiques de dumping et les systèmes de primes ou de subventions en vigueur dans des pays non membres de la C. E. E.

Commission sociale (4)

Réunions des 8-10 septembre, à Palerme : Echange de vues sur la situation actuelle de l'industrie du soufre en Sicile, en particulier en ce qui concerne ses aspects sociaux à la lumière des initiatives à prendre par les autorités régionales, nationales et communautaires. Visite de mines de soufre et d'un centre de rééducation professionnelle.

(1) Les commissions ne se sont pas réunies au mois d'août.

Réunion du 23 septembre à Strasbourg : Adoption du projet de rapport de M. Vredeling sur les mesures sociales proposées par la Commission de la C. E. E. en faveur des travailleurs des mines de soufre d'Italie frappés de licenciement. Adoption du projet d'avis de M. Krier sur les parties sociales du VIIIème rapport général de la Commission de la C. E. E.

Désignation de rapporteurs :

- sur le VIIIème rapport sur l'évolution de la situation sociale de la Communauté en 1964 : M. Rohde;
- sur la proposition de directive portant institution d'un régime d'aides communautaire visant à corriger les distorsions de concurrence sur le marché international de la construction navale : M. Bersani;
- sur le projet de recommandation tendant à développer l'orientation professionnelle : M. Sabatini;
- sur le programme d'action en matière de politique commune de formation professionnelle en général et dans l'agriculture : M. Sabatini;
- sur le rapport sur l'état d'application au 31 décembre 1964 de l'article 119 du traité instituant la C. E. E. : M. Berkhouwer.

Commission économique et financière (6)

Réunion du 23 septembre à Strasbourg : Examen et adoption du projet d'avis élaboré par M. Dichgans sur les propositions de la Commission de la C. E. E. pour une action communautaire vis-à-vis des distorsions de concurrence sur le marché international de la construction navale, et sur la proposition d'une directive du Conseil portant institution d'un régime d'aides communautaire visant à corriger les distorsions de concurrence sur le marché international de la construction navale. Rapport intérimaire oral de M. Rohde sur les travaux de la commission sociale du Parlement européen relatifs à la présentation d'un rapport sur la politique de reconversion de la Communauté.

Commission de coopération avec des pays en voie de développement (7)

Réunion du 17 septembre à Paris : Sous la présidence de M. Thorn, discussion avec la Commission de la C. E. E., sur l'état actuel des relations entre la Communauté et certains pays en voie de développement, notamment :

- a) les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie);
- b) le Nigeria;
- c) les pays d'Afrique orientale (Kenya, Ouganda, Tanzanie).

Commission des transports (8)

Réunion du 24 septembre à Strasbourg : M. de Gryse a été désigné comme rapporteur sur la décision du Conseil des Ministres du 22 juin 1965 relative à une organisation commune du marché des transports. La commission a eu ensuite un échange de vues sur les travaux futurs. La commission sera notamment consultée sur une proposition de règlement de la C. E. E. concernant le rapprochement des législations relatives aux dispositifs indicateurs de direction des véhicules à moteur.

Commission de la recherche et de la culture (10)

Réunion du 22 septembre à Ispra : Echange de vues au sujet de la force compétitive de la recherche nucléaire européenne et de ses perspectives d'avenir sur le plan international. Echange de vues au sujet de l'état d'avancement du projet "Orgel" et de ses possibilités de réalisation dans le cadre du récent aménagement du deuxième programme quinquennal de recherche et d'enseignement de l'Euratom. Examen du

premier programme indicatif de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Commission paritaire de la Conférence
parlementaire de l'Association C.E.E./E.A.M.A.

Réunion du 29 septembre au 2 octobre à Luxembourg : Examen et adoption du projet de rapport de Mme Strobel sur le règlement de la Conférence parlementaire (présenté par MM. van der Goes van Naters et Metzger). Examen et adoption du projet de rapport de M. Pedini sur le premier rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire. Allocution de M. Zagary (Italie), président en exercice du Conseil d'Association. Examen et adoption du projet de rapport de M. N' Gom Ousmane sur le compte de gestion pour l'exercice 1964, présenté par le Secrétaire général du Parlement européen, ainsi que sur l'avant-projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1966.

Unification du droit dans le cadre d'institutions internationales autres que le Benelux

Les ministres de la Justice des pays du Benelux ont constitué un groupe de travail chargé de faire des propositions visant à coordonner dans toute la mesure possible les positions des pays du Benelux à l'égard des travaux de la C. E. E. dans le domaine du droit des sociétés. Cette coopération devra en tout cas permettre de dégager clairement les divers points de vue en présence et d'éviter que les divergences ne s'accroissent dans le cadre de la C. E. E.

La collaboration entre les pays du Benelux dans le domaine de l'unification du droit s'étend également au droit pénal (dans le cadre du Conseil de l'Europe) et au droit civil (dans un cadre international plus large). Les pays du Benelux veilleront à une application uniforme des accords qu'ils seront appelés à conclure et élaboreront à cet effet des textes communs dans lesquels chacun d'eux fera des réserves ou des déclarations identiques.

(Neuvième rapport conjoint des gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois au Comité consultatif interparlementaire du Benelux, relatif à la collaboration des trois Etats dans le domaine de l'unification du droit, le 4 septembre 1965, document 65-1).

III - LES PARLEMENTS NATIONAUX

Pays-Bas

1 - L'Europe et le discours du trône de la Reine des Pays-Bas

Lors de l'ouverture de la session des Etats généraux qui a eu lieu le 21 septembre 1965, la Reine Juliana a déclaré ce qui suit :

"Les Communautés européennes traversent une période critique. L'intégration économique des six pays est mise en danger par les graves divergences de vues apparues au sein de la C.E.E. sur la nature politique et les objectifs de la Communauté. Avec les autres Etats membres, les Pays-Bas restent persuadés que l'édification des Communautés européennes doit se poursuivre sur des bases démocratiques et supranationales et s'inscrire dans l'alliance atlantique. Dans l'espoir que les difficultés qui viennent de surgir pourront être surmontées, le gouvernement mettra tout en oeuvre afin que cette entreprise soit menée à bonne fin".

(Réunion commune des deux Chambres pour l'ouverture de la session de 1965-1966 des Etats généraux)

2 - L'Europe dans le budget néerlandais

L'exposé des motifs du budget de l'Etat pour l'exercice 1966 reflète l'incidence de l'intégration européenne sur la vie nationale et contient quelques passages où il est question de la crise des Communautés européennes.

La crise des Communautés

Dans l'exposé des motifs du budget des Affaires étrangères (chapitre V), le gouvernement déclare :

"Le gouvernement est pleinement conscient de l'importance des intérêts qui dépendent d'une évolution favorable de l'intégration européenne et il ne ménagera aucun effort pour contribuer à la solution des difficultés actuelles. Il est toutefois exclu qu'il se place dans ce domaine à un point de vue autre que celui qu'il a choisi dans le passé. A son avis, il demeure essentiel que la Communauté européenne se développe dans un sens démocratique et supranational et qu'elle mène une politique ouverte vers l'extérieur. Il s'assigne comme objectif de faire renforcer les éléments démocratiques et supranationaux contenus en substance dans les traités de Rome et de Paris et s'opposera à toute tentative visant à les affaiblir".

Il paraît peu judicieux, dans les circonstances présentes, de se risquer à des spéculations quant à l'avenir. Celles-ci seront peut-être possibles lorsque les intentions d'un des Etats membres se seront davantage précisées.

Dans un aperçu des événements qui ont conduit à l'impasse actuelle, le gouvernement néerlandais exprime l'opinion que la Commission de la C.E.E. a, par ses propositions, satisfait à la requête du Conseil. Ces propositions devaient encore être complétées ou renforcées sur un certain nombre de points secondaires, en particulier sur celui de l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen. Bien qu'à l'égard des problèmes de la durée de la période transitoire et de la corrélation à établir entre les trois propositions de la Commission des divergences considérables

soient apparues entre les positions des Etats membres, il eût été possible, le gouvernement néerlandais en est convaincu, de trouver une solution acceptable par toutes les parties. Aussi estime-t-il inopportun et regrettable qu'une des délégations ait mis prématurément fin aux négociations. Le fait que la France ne participe plus à la plupart des travaux des trois Communautés a indubitablement fait naître une situation grave. La réaction de cet Etat membre est injustifiable au point de vue juridique et hors de toute proportion avec l'importance du désaccord.

Pour ce qui est de l'avenir, il faut veiller en premier lieu à assurer la continuité de la Communauté. Il importe, dans la mesure du possible, de poursuivre les activités et de prendre les décisions nécessaires au maintien de ce qui a déjà été acquis. Les membres présents aux sessions du Conseil de la C. E. E. des 26 et 27 juillet se sont accordés à estimer que, même dans les circonstances actuelles, le Conseil pouvait être convoqué et délibérer. Une définition plus précise des compétences reconnues au Conseil en l'absence d'un de ses membres n'a pu être établie pendant cette session. Il faut, en second lieu, poursuivre les efforts visant à la reprise des consultations interrompues, lesquelles, de l'avis du ministre des Affaires étrangères, ne peuvent être poursuivies en dehors du cadre communautaire.

A l'égard de la coopération politique européenne, les Pays-Bas ne peuvent que se cantonner dans une attitude de réserve. Le rejet par la France de la proposition italienne d'une conférence à Venise fut, en fait, un refus de prendre part à un dialogue où seraient examinées en toute franchise les possibilités de coopération politique. De nature essentiellement politique, la crise récente des Communautés européennes a encore réduit considérablement les chances d'instituer une coopération politique entre les six pays.

Dans l'exposé des motifs du budget des Affaires économiques (chapitre XIII), on lit :

"Vu la nécessité de réaliser dans les différents domaines une politique commune ou coordonnée, l'évolution vers le marché commun ne peut être dissociée du renforcement des compétences propres de la Commission européenne". L'impasse dans laquelle en ce moment la C. E. E. se trouve engagée menace sinon de rendre impossible, du moins d'entraver sérieusement la définition d'objectifs politiques communs dans le cadre de la C. E. E. "Cela étant, le gouvernement devra examiner dans quelle mesure la coopération économique peut être maintenue au stade déjà atteint sans compromettre les intérêts économiques et politiques de notre pays".

En ce qui concerne le passage au 1er janvier 1966 à la troisième étape de la période transitoire durant laquelle dans un certain nombre de cas, le Conseil doit prendre ses décisions à la majorité qualifiée, l'exposé des motifs dit ceci :

"Il subsiste, on le sait, une divergence d'opinion entre les Etats membres sur la manière d'interpréter la règle de la majorité qualifiée. On ne peut dès à présent prévoir comment fonctionnera dans la pratique cette manière nouvelle d'arrêter les décisions. On ignore en effet dans quelle mesure le Conseil voudra faire usage de cette procédure au cas où il ne parviendrait pas à réaliser l'unanimité, en d'autres termes, au cas où un ou plusieurs Etats membres seraient mis en minorité".

L'exposé des motifs du budget de l'Agriculture et de la Pêche (chapitre XIV) ne contient aucun commentaire sur la crise des Communautés européennes. De celui précédant le budget des Transports et des Eaux (chapitre XII) nous extrayons le passage suivant :

"Les efforts déployés, en exécution du mandat reçu du Conseil, pour donner une forme plus précise et plus détaillée à l'accord intervenu le 22 juin sur la politique commune des transports, sont considérablement entravés par la crise de la

C. E. E." La mise en oeuvre du compromis auquel on était arrivé "sur la base d'un plan français, s'en trouvera-t-elle simplement retardée ou rendue totalement impossible ? Il était trop tôt pour en juger au moment où cet exposé a été établi".

o o
o

L'incidence de l'intégration européenne sur la vie nationale

C'est dans les budgets des Affaires économiques (chapitre XIII) et de l'Agriculture et de la Pêche que les conséquences de l'intégration européenne se manifestent le plus clairement.

Affaires économiques

C'est notamment en raison de l'avancement de l'intégration européenne qu'il importe de réserver une place particulière, dans la politique sociale et économique nationale, à la politique des structures. "Les aspects nationaux et internationaux de l'évolution structurelle actuelle se confondent à un degré tel qu'il ne serait guère possible de les traiter séparément", lit-on dans l'exposé des motifs qui ne manque d'ailleurs pas, dans presque toutes ses parties, de renvoyer à des activités et des projets liés à la C. E. E. En particulier, le gouvernement néerlandais ne pense pas, à l'opposé de la Commission de la C. E. E., qu'en l'absence d'une politique énergétique commune certains problèmes spéciaux ne pourraient pas être réglés. Il en veut pour preuve la manière décisive dont la C. E. C. A. a réglé la question des mesures de soutien aux charbonnages. Aussi, le gouvernement néerlandais réclame-t-il une prompte réglementation de la libre circulation des produits pétroliers dans la Communauté et la mise en route d'une politique commerciale commune en ce qui les concerne.

Agriculture

L'examen du budget de l'Agriculture et de la Pêche montre combien la politique des marchés et des prix se situe d'ores et déjà dans la sphère communautaire. Il n'est guère plus que le secteur des plantes ornementales et un certain nombre de produits des champs pour relever encore d'une politique essentiellement nationale.

C'est aussi dans le cadre de la politique commune des marchés et des prix que la possibilité d'augmenter les prix à la production dépend en définitive de la situation du marché et est limitée par elle. Aussi, une priorité quasi totale est-elle accordée à une politique structurelle nationale axée sur l'adaptation aux changements qui interviennent, sur le plan international aussi bien que national, dans le domaine de la production et de l'écoulement des produits agricoles. Au regard de la politique commune des marchés et des prix, la politique structurelle dans le cadre de la C. E. E. accuse un certain retard. A mesure, toutefois, qu'elle progresse, la coordination et l'harmonisation des mesures structurelles et de soutien prises sur le plan national revêtent une importance croissante au point de vue de l'établissement de saines conditions de concurrence.

Pêche

"Du fait qu'une politique commune de la pêche fait défaut, les pays de la C. E. E. se ressentent toujours davantage, surtout par suite de la suppression progressive des tarifs intérieurs et des contingents, des différences qui existent entre les politiques des partenaires. C'est ce qui explique la tendance croissante à recourir aux mesures de protection et de sauvegarde autorisées, pendant la phase de transition, par le traité de la C. E. E."

Le point de vue du gouvernement néerlandais adopté vis-à-vis de l'harmonisation sociale se trouve précisé dans l'exposé des motifs du budget des Affaires sociales (chapitre XV).

La conception selon laquelle le secteur social prend ou risque de prendre un retard sans cesse grandissant à mesure que l'intégration progresse dans d'autres domaines ne tient pas compte de l'interdépendance des secteurs économiques et sociaux : à lui seul, le progrès de l'intégration sur le plan économique entraîne des conséquences propres à favoriser considérablement à la fois l'emploi et le niveau de vie.

On lit d'autre part dans l'exposé des motifs que les auteurs du traité ont envisagé la politique sociale - mis à part un certain nombre d'obligations spécifiques découlant du traité - comme un domaine à réserver en premier lieu aux Etats membres. Si la Communauté a ainsi limité ses objectifs, il ne reste pas moins que dans l'intervalle une tâche considérable est accomplie dans le domaine social et notamment dans le cadre de la coopération des Etats membres instituée par le traité.

Le ministre compétent estime que c'est à juste titre que le traité envisage la politique sociale avant tout comme une affaire nationale. Faut-il une politique sociale internationale plus dynamique (et fonder par exemple l'élaboration de la politique sociale également sur d'autres articles du traité) ? Le ministre considère que le problème est trop important pour qu'il ne soit pas examiné sous tous ses aspects, même si le climat politique actuel ne se prête pas autant qu'on le pourrait souhaiter à un dialogue fructueux.

L'égalisation des salaires masculins et féminins est réalisée à 100 % dans le secteur public, dans les branches administratives, dans le secteur de l'assurance, dans le secteur bancaire et dans l'industrie métallurgique. En outre, là où les fonctions sont mixtes, une clause de garantie ou une échelle de salaires est presque toujours prévue qui fixe les rémunérations de la main-d'oeuvre féminine à un niveau égal à 95 % ou 100 % des salariés masculins.

Signalons, à titre d'exemple, qu'aux Pays-Bas les salaires de la main-d'oeuvre féminine ont augmenté de 93,9 % depuis 1958, ceux de la main-d'oeuvre masculine de 70 %. Le ministre compétent a invité la Fondation du Travail à mettre tout en oeuvre pour qu'en 1966 l'égalité des salaires soit réalisée dans toute la mesure possible.

La politique scientifique néerlandaise mérite d'être mentionnée en particulier. Voici ce qu'en dit l'exposé des motifs du budget de l'Enseignement et des Sciences (chapitre VIII) :

La formation universitaire devant s'adapter à la société, il faut nécessairement et inévitablement qu'elle s'insère dans un cadre européen. Un conseil consultatif de la politique scientifique sera installé qui devra veiller et orienter efficacement et même, au besoin, accélérer ce processus.

Si l'unanimité complète a pu se faire sur les principes généraux qui régiront les travaux et les méthodes d'enseignement de l'Université européenne de Florence, il n'a pas été possible d'arriver à un accord sur les modalités d'une contribution des gouvernements à ses dépenses de fonctionnement. La position adoptée à cet égard par la délégation française s'écarte résolument de celle des autres délégations.

Le ministre néerlandais compétent n'en continue pas moins à estimer que les Pays-Bas doivent, autant que cela se justifie, collaborer loyalement à la création de l'Université européenne.

(Budget de l'Etat pour l'exercice 1966. Exposé des motifs n° 2, Session 1965-1966/8300)